

# EXPÉRIMENTATION DE LA NOUVELLE BASE DE DONNÉES COMMUNE

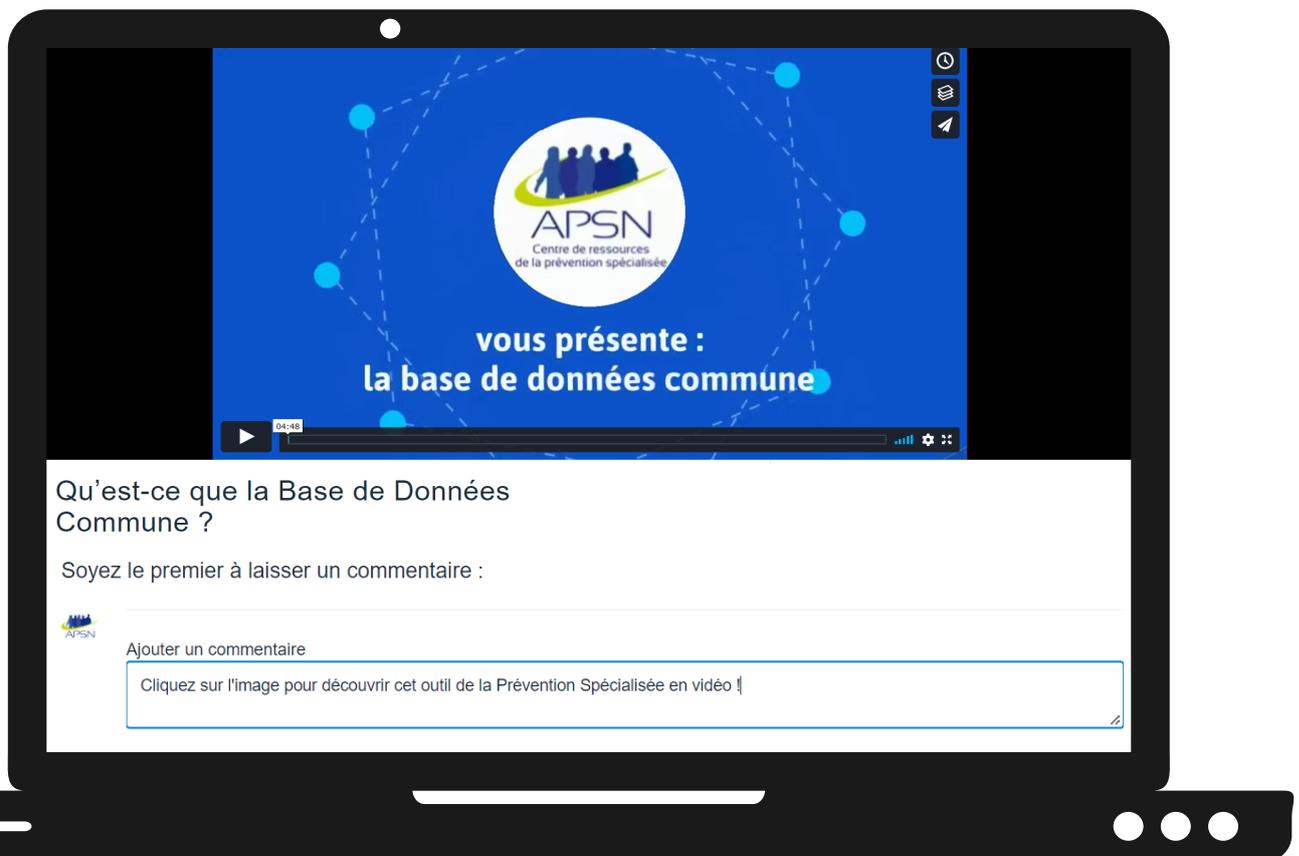
Année 2021

Association Prévention Spécialisée Nationale  
112 rue d'Arras 59000 LILLE  
secretariat@apsn-prev.fr  
03.20.16.81.40  
apsn-prev.org

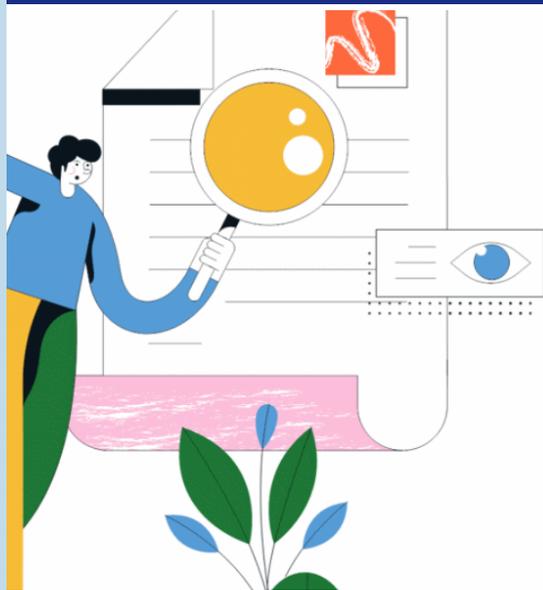
Centre de ressources soutenu par



# LA BASE DE DONNÉES COMMUNE EN VIDÉO



# PRÉAMBULE



## A l'origine

La Base de Données Commune a été créée en 2011 par les associations de Prévention spécialisée du Nord avec le soutien du Conseil départemental du Nord. L'objectif était de pouvoir donner une lisibilité sur le profil des jeunes accompagnés.

La création de la Base de Données Commune a pu mettre en exergue la capacité de l'ensemble des associations du Département du Nord à s'unir pour le développement d'une expertise collective, répondant aux enjeux de la mise en œuvre d'une politique jeunesse adaptée.

**Fin 2019, un point d'étape "atouts et limites de la Base de Données Commune" est réalisé avec les associations de Prévention Spécialisée :**

### Les atouts :

- Les données disponibles permettent d'établir des profils de publics par thème (l'emploi, la scolarité, la situation familiale etc.) et selon différentes variables (l'âge, le sexe, le niveau de qualification, etc.), de mettre en évidence des caractéristiques sociales.
- La base de données constitue l'une des sources d'informations possibles pour évaluer l'activité de la Prévention Spécialisée à l'échelle d'une association, du département.

### Ses limites :

- La grille sur les actions collectives n'est pas suffisamment opérationnelle,
- L'absence de grille sur le travail de rue,
- La Base de Données Commune ne permet pas de rendre compte des parcours des jeunes durant les accompagnements (évolutions des situations durant les accompagnements, motifs de fin d'accompagnement...).

**Au regard de ces éléments, l'objectif était d'engager en 2020 un travail de refonte de l'interface permettant d'intégrer une dimension dynamique sur les parcours des jeunes, d'affiner la question des actions collectives, et de créer une grille sur le travail de rue.**

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION - P.5 & 6

### Chapitre 1: « Aller vers » : carnet de bord du travail de rue - p.7 à 14

1. Les modalités de mise en œuvre
  - . la durée des séquences de travail de rue
  - . les jours et les horaires des séquences de travail de rue
  - . les partenaires participants au travail de rue
2. Les publics rencontrés
  - . typologie des jeunes rencontrés durant les séquences de travail de rue
  - . les rendez-vous fixés durant les séquences de travail de rue
  - . les sujets abordés par les jeunes durant les séquences de travail de rue

### Chapitre 2: Les accompagnements socio éducatifs - p.15 à 26

1. Situations et parcours des jeunes accompagnés
  - . le genre, la tranche d'âge
  - . les situations scolaires
  - . les diplômes des jeunes actifs
  - . les situations professionnelles des jeunes actifs
  - . hébergement
  - . les aides financières des jeunes accompagnés
  - . les ressources financières des jeunes accompagnés
  - . les mesures Protection de l'Enfance et/ou médico-sociales
2. Les situations des familles des jeunes accompagnés
  - . les configurations familiales des jeunes accompagnés
  - . les ressources des familles des jeunes accompagnés
3. L'origine de la demande et la demande principale des jeunes

### Chapitre 3: La mise en œuvre des accompagnements individuels - p.27 & 28

- . le lieu de l'accompagnement individuel
- . les objectifs travaillés
  - . avec les jeunes
  - . avec les familles
- . les modalités mobilisées durant l'accompagnement individuel

### Chapitre 4: Les actions collectives - p.29 à 37

1. Les actions collectives ponctuelles
2. Les actions collectives intégrées à un projet et/ou à un dispositif

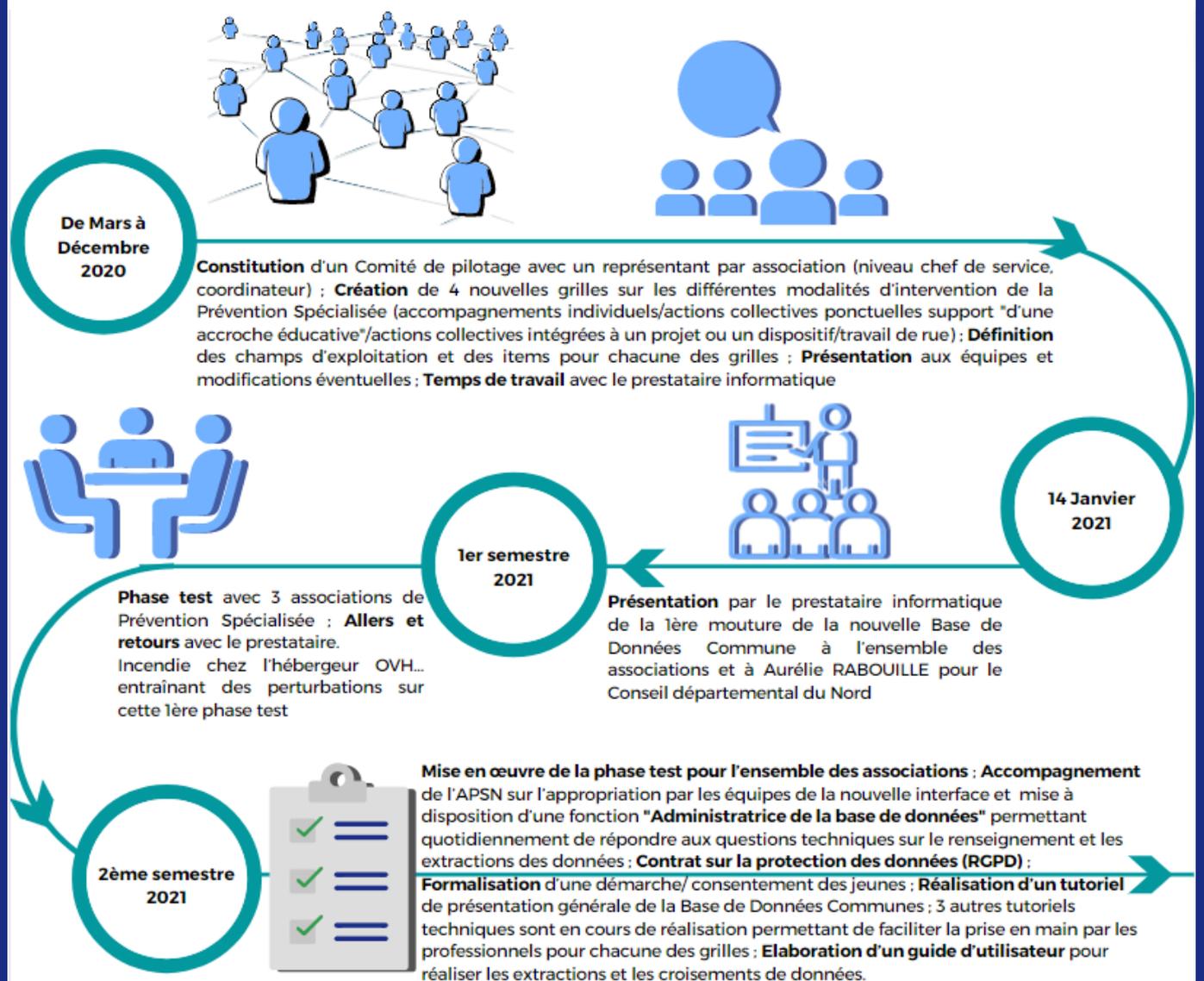
## CONCLUSION - P.38 & 39



# INTRODUCTION

L'ensemble des étapes du travail sur la création de la nouvelle interface ont été sous-tendus par un principe fondamental : la participation, l'implication de l'ensemble des associations de Prévention Spécialisée au processus d'élaboration et de décision (constitution d'un comité de pilotage avec un représentant par association).

## Quelques repères



## **Toutes les associations n'ont pas eu les mêmes pratiques de saisie de la Base de Données Commune durant le second semestre (phase test) pour les raisons suivantes :**

- Dans un premier temps nous avons privilégié la question des accompagnements individualisés. Par conséquent, les 2 grilles actions collectives et la grille travail de rue ont été moins testées et ne permettent pas de produire des données tangibles à l'échelle départementale. Néanmoins, nous ferons figurer dans ce rapport des exemples permettant de donner une représentation concrète.
- La dimension dynamique de cette nouvelle base de données (renseignement quotidien) nécessite que les professionnels puissent disposer des outils adhoc. (Smartphone avec connexion internet, ordinateur...). Ce qui demande la recherche de moyens (financement du matériel) par les associations.
- Certaines associations ont été confrontées à plusieurs changements en même temps et sur une durée très courte (intégration des médiateurs scolarité, mise en place des « bataillons de la prévention spécialisée pour la reconquête des quartiers républicains »...).
- La création et la mise en œuvre de cette nouvelle interface se sont déroulées dans un contexte de crise sanitaire. Compte-tenu de l'augmentation des sollicitations des habitants des quartiers dans lesquels interviennent les équipes éducatives, la priorité pour les professionnels a été de répondre à ces demandes, ce qui a parfois mis en second plan cette phase test.
- Enfin, confrontés à de multiples sollicitations, la tâche des cadres intermédiaires s'est complexifiée et demande de nouvelles façons de penser et d'organiser leurs accompagnements des équipes éducatives sur un temps extrêmement court. Ici aussi la question des ressources humaines disponibles n'a pas été sans impacter le processus de mise en œuvre de la nouvelle interface BDC.

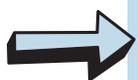
## **Néanmoins ce rapport sur la phase test durant 6 mois a pour objectif de présenter une photographie des différentes variables de la nouvelle Base de Données Commune :**

- Le travail de rue
- Les actions collectives ponctuelles supports d'une accroche éducative
- Les actions collectives intégrées à un projet ou à un dispositif

L'aller vers constitue l'essence même de la démarche éducative en Prévention Spécialisée. L'offre de relation prime sur la demande, et l'éducateur privilégie une attitude non-jugement du (des) jeune(s).

Le travail de rue permet :

- De s'ancrer sur un territoire et d'aller vers des publics éloignés, voir en rupture avec les institutions de droit commun ;
- Par le biais des observations sociales, d'adapter les réponses à apporter en fonction des réalités vécues sur les territoires ;
- La nouvelle interface de la base de données commune, nécessite de renseigner systématiquement une grille lors de chacune des séquences de travail de rue afin d'obtenir des données sur :
  - La durée des séquences de travail de rue,
  - Les horaires du travail de rue,
  - Les partenaires internes ou externes participants au travail de rue,
  - Le nombre de jeunes rencontrés dans la rue en différenciant ceux qui sont déjà accompagnés par l'équipe éducative et ceux qui ne le sont pas,
  - La typologie du public rencontré durant les séquences de travail de rue,
  - Le type de rendez-vous individuel ou collectif pris durant la séance de travail de rue.



Au-delà de ces données quantitatives, il est également important de pouvoir mettre en exergue les sujets et les préoccupations que les jeunes abordent avec les éducateurs lors de séquences de travail de rue.

Afin de donner une représentation concrète de ce que la Base de Données Commune peut produire en 2022 en termes d'analyse, nous allons présenter ci-après une photographie à partir des éléments que nous disposons à ce jour : **4677 fiches**.

Partant de cette donnée, la photographie pourrait être la suivante:

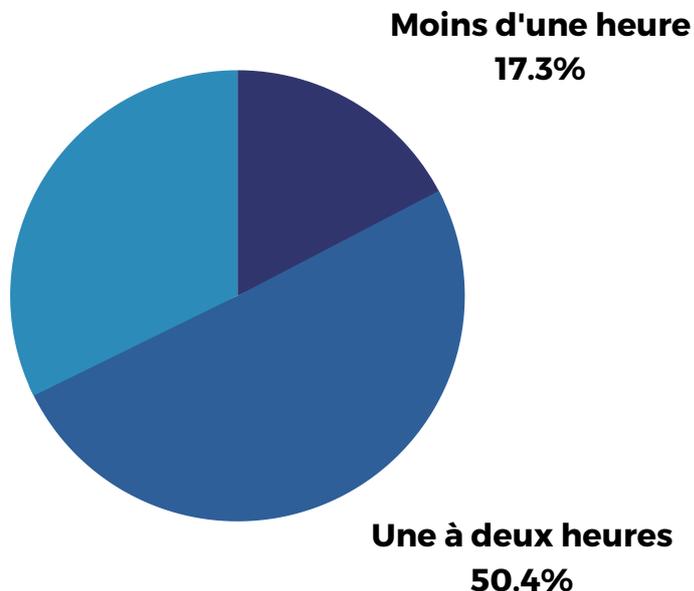


## 1.1 Les modalités de mise en œuvre

### Durée des séquences de travail de rue

Source : sur les 4677 fiches "travail de rue"

Deux heures ou plus  
32.3%

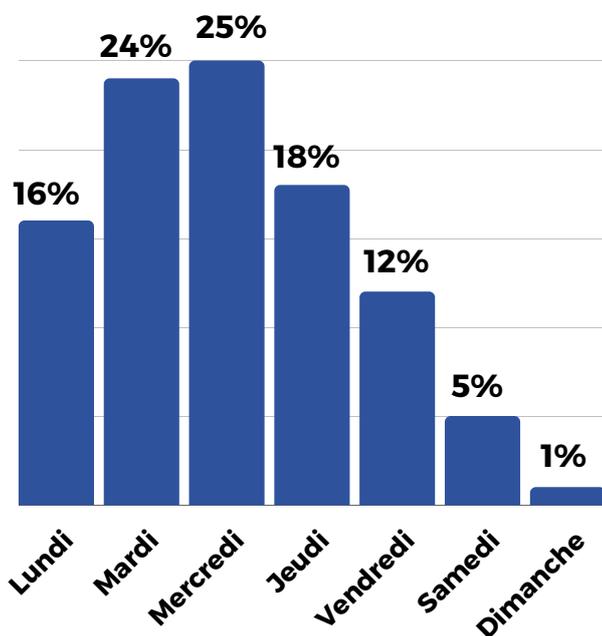


La durée des séquences de travail de rue se situe majoritairement entre plus d'une heure et moins de deux heures. Observons que plus d'un tiers des séquences de travail de rue ont une durée de plus deux heures.

⚠ À ce stade, nous observons des pratiques différentes de saisie : certaines équipes renseignent une seule grille par secteur (regroupant plusieurs quartiers) lors d'une séquence de travail de rue alors que d'autres équipes renseignent une grille par quartier. Cette différence de pratique a un impact à la fois sur le nombre total de séquences de travail de rue mais également sur la durée : celle-ci étant plus important lorsqu'une équipe remplit une seule grille pour un secteur et inversement.

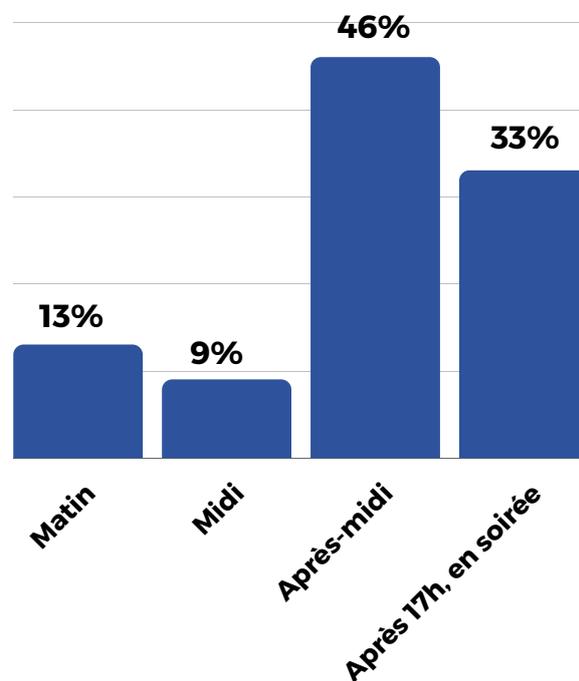
➤ *Ce qui implique une harmonisation des pratiques pour l'ensemble des associations en 2022.*

### Jours des séquences de travail de rue



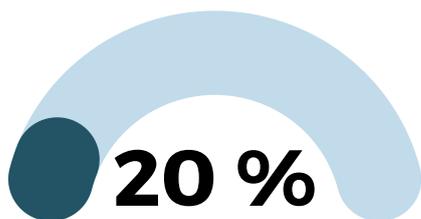
- Les jours de séquences de travail de rue s'articulent avec le cadre de référence de la prévention spécialisée défini par le Conseil Départemental du Nord : prioriser le travail avec les jeunes de 11 à 18 ans.
- Ainsi, le travail de rue s'exerce principalement le mardi (beaucoup de collégiens n'ont pas cours le mercredi et profitent de ce temps libre pour sortir) et le mercredi : journée où ils sont beaucoup plus présents dans la rue. A contrario, il y a moins de travail de rue le vendredi car les professionnels sont davantage sollicités par des temps d'accompagnements individuels permettant de faire le point avec les jeunes sur la semaine écoulée.
- Les weekends sont davantage consacrés aux actions collectives et la taille des équipes ne permet pas de réaliser en parallèle du travail de rue.

### Horaires des séquences de travail de rue



- Les interventions des équipes portant sur des publics plus jeunes amènent à réaliser des séquences de travail de rue aux abords des collèges durant les horaires des collégiens. (en référence à la fonction de l'ALSES dans et hors les murs).
- Les professionnels réalisent les séquences de travail de rue **en lien avec la vie locale** tels que les marchés car ces événements sont des lieux de présence des jeunes et de regroupement.
- Notons que **33 % du travail de rue c'est-à-dire plus d'un tiers est réalisé après 17 heures et en soirée ce qui permet d'aller à la rencontre de jeunes en décrochage, en rupture avec les dispositifs de droit commun, d'être présents au-delà des horaires de bureau.** Par ailleurs, c'est aussi ce qui permet aux éducateurs de s'ancreur sur le territoire, d'être identifié, de repérer les phénomènes de regroupement.

**Travail de rue réalisé par la Prévention Spécialisée seule ou avec un ou des partenaires**



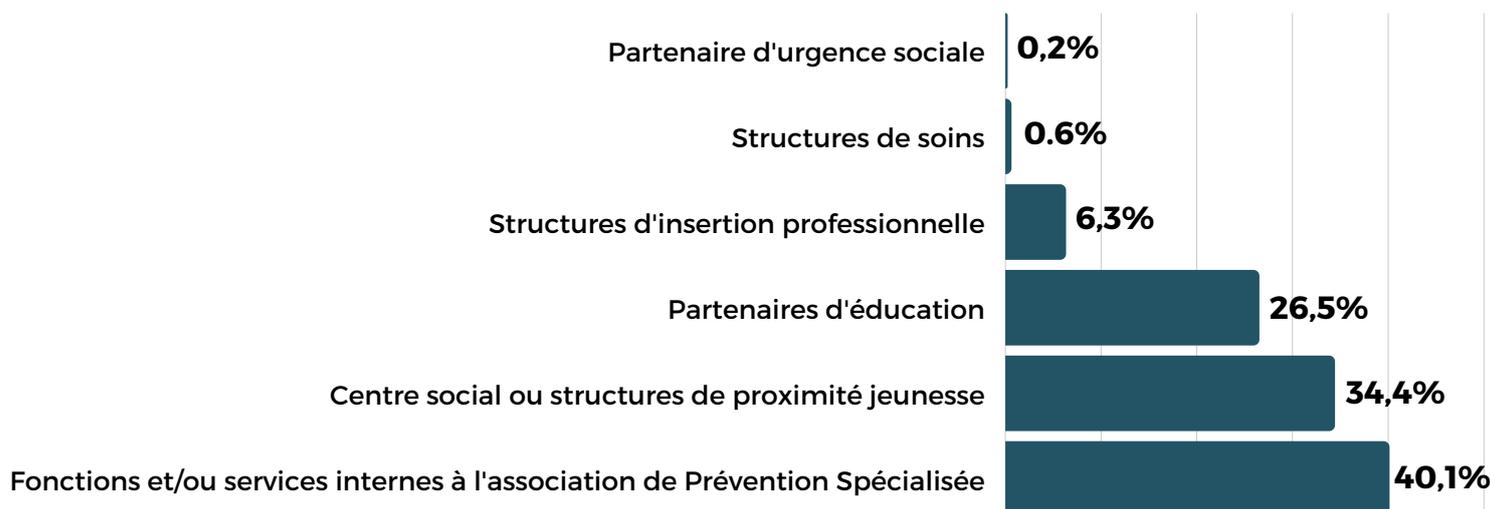
Du travail de rue est réalisé avec des partenaires de la Prévention Spécialisée

Il est intéressant d’observer une évolution des pratiques du travail de rue : la Prévention Spécialisée mobilise des partenaires internes ou externes pour 20% des séquences de travail de rue.

Cela permet de mieux faire connaître l’environnement des publics avec lesquels travaillent ces partenaires.

**Typologie des partenaires mobilisés durant le travail de rue**

Source : sur les 20% du travail de rue réalisé avec un ou plusieurs partenaires



- La diversité des partenaires est concomitante à l’approche globale de l’accompagnement socio-éducatif et du maillage partenarial en Prévention Spécialisée.
  - A titre d’exemple, les partenaires d’éducation sont des Assistants sociaux et professeurs des collèges. Pour les fonctions et/ ou services internes à l’association de Prévention Spécialisée, il s’agit des médiateurs scolarité et des psychologues de rue (fonctions intégrées au service Prévention Spécialisée) et des professionnels d’autres services (service d’insertion, service logement, service sur la prostitution des mineurs, etc.).
- Concernant les structures d’insertion professionnelles, il s’agit des conseillers en insertion professionnelle des Missions Locales.

**Passage dans les lieux ressources**

Les séquences de travail de rue permettent également de passer dans les lieux où les jeunes peuvent se regrouper : Associations d’habitants, Structures d’accueil et de loisirs de proximité, structures d’hébergement (MAJT, CHRS ...), Missions locales, P.I .J, centres sociaux, clubs sportifs, cafés...

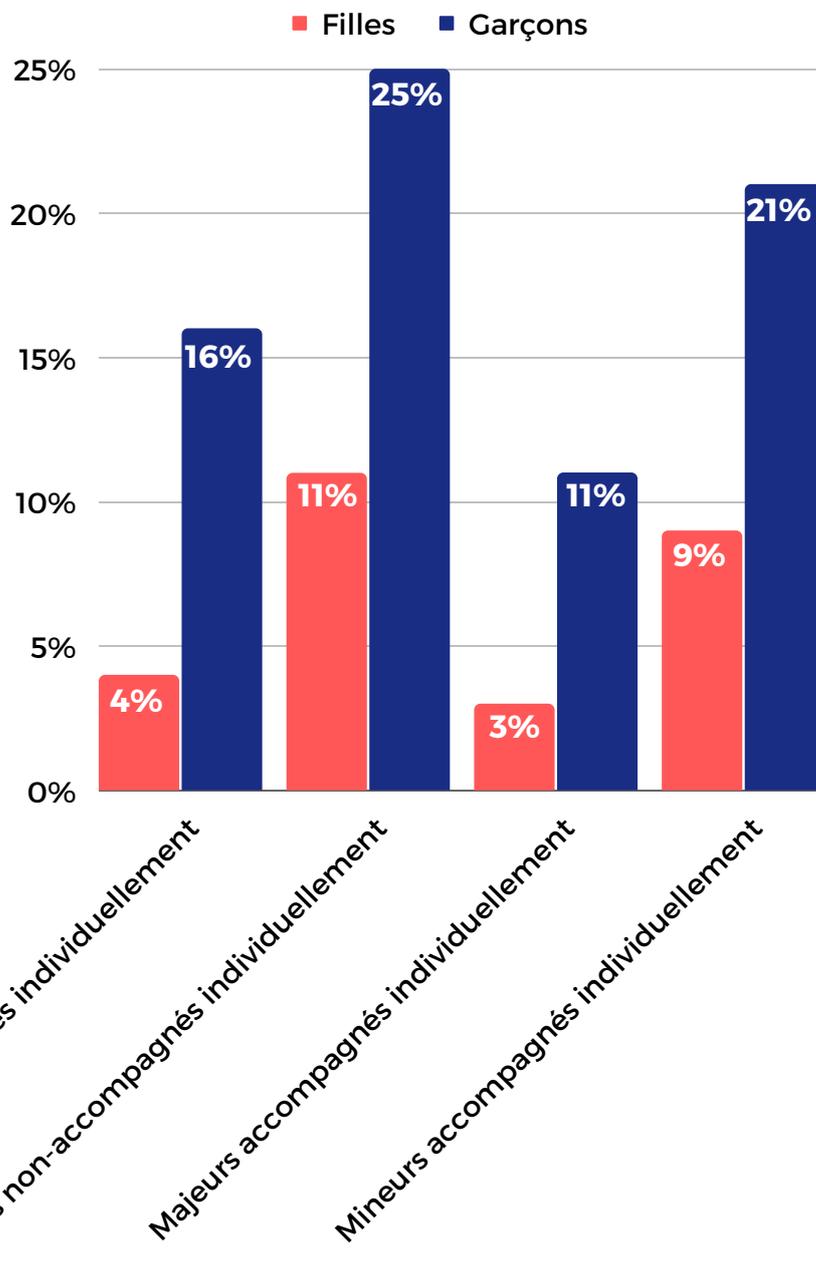
Le passage dans ces lieux durant les séquences de travail de rue représente 24%

## 1.2 Les publics rencontrés



### Typologie des jeunes rencontrés pendant le travail de rue

Source : 11333 jeunes



Concernant cette grille, l'un des objectifs a été de pouvoir identifier la typologie des jeunes (genre, mineurs/majeurs) mais également de pouvoir repérer s'il s'agit plutôt de jeunes déjà accompagnés par la Prévention Spécialisée ou non.

Sur l'ensemble des jeunes rencontrés durant les séquences de travail de rue :

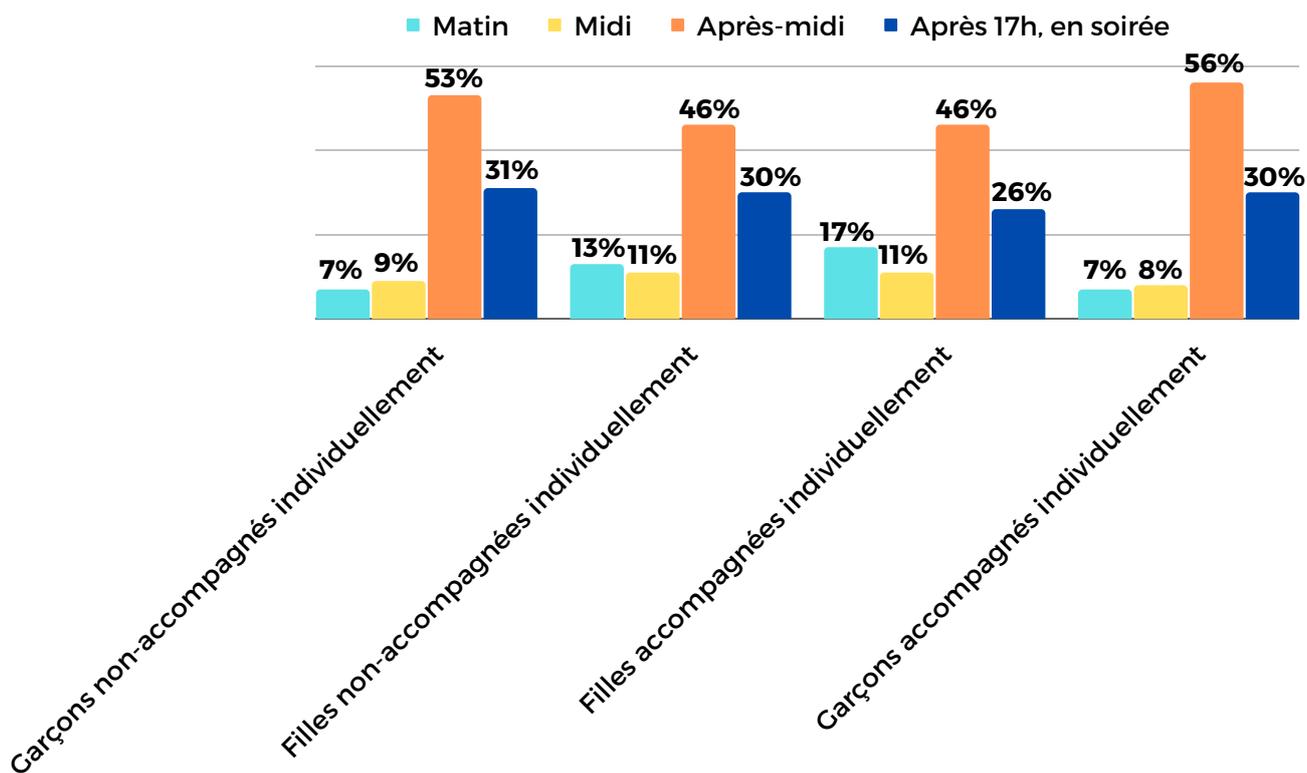
- Les publics rencontrés sont à 66% des mineurs. La répartition des horaires du travail de rue (cf. page 7) permet effectivement d'aller à la rencontre de ces mineurs.
- Les publics rencontrés sont majoritairement des garçons.
- Le travail de rue constitue une modalité permettant de rentrer en relation avec des jeunes non accompagnés par les équipes éducatives (56%) qu'ils soient mineurs ou majeurs.

La répartition entre mineurs et majeurs peut être corrélée avec les horaires du travail de rue et permet de poser l'hypothèse que les tranches horaires et les secteurs correspondent à un public cible.

En effet, les jeunes rencontrés après 17h sont majoritairement des majeur(es).

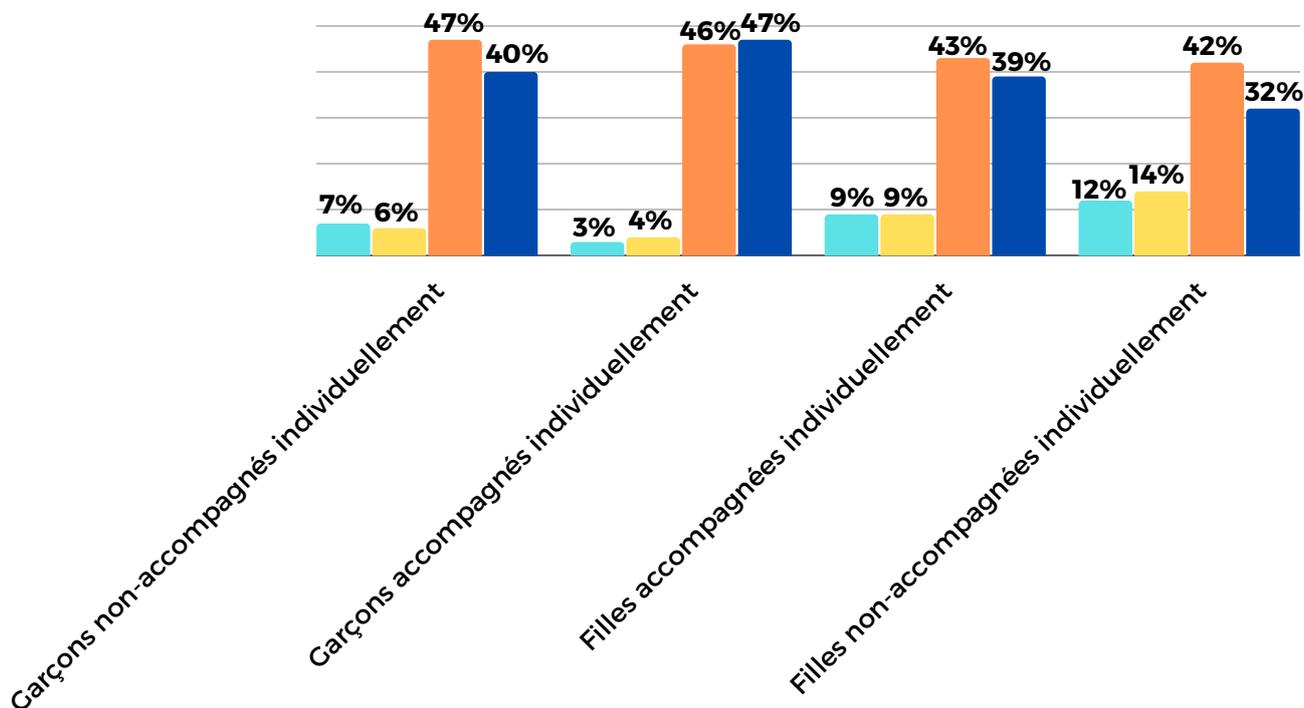
## Public mineur

Source : sur 7527 mineurs



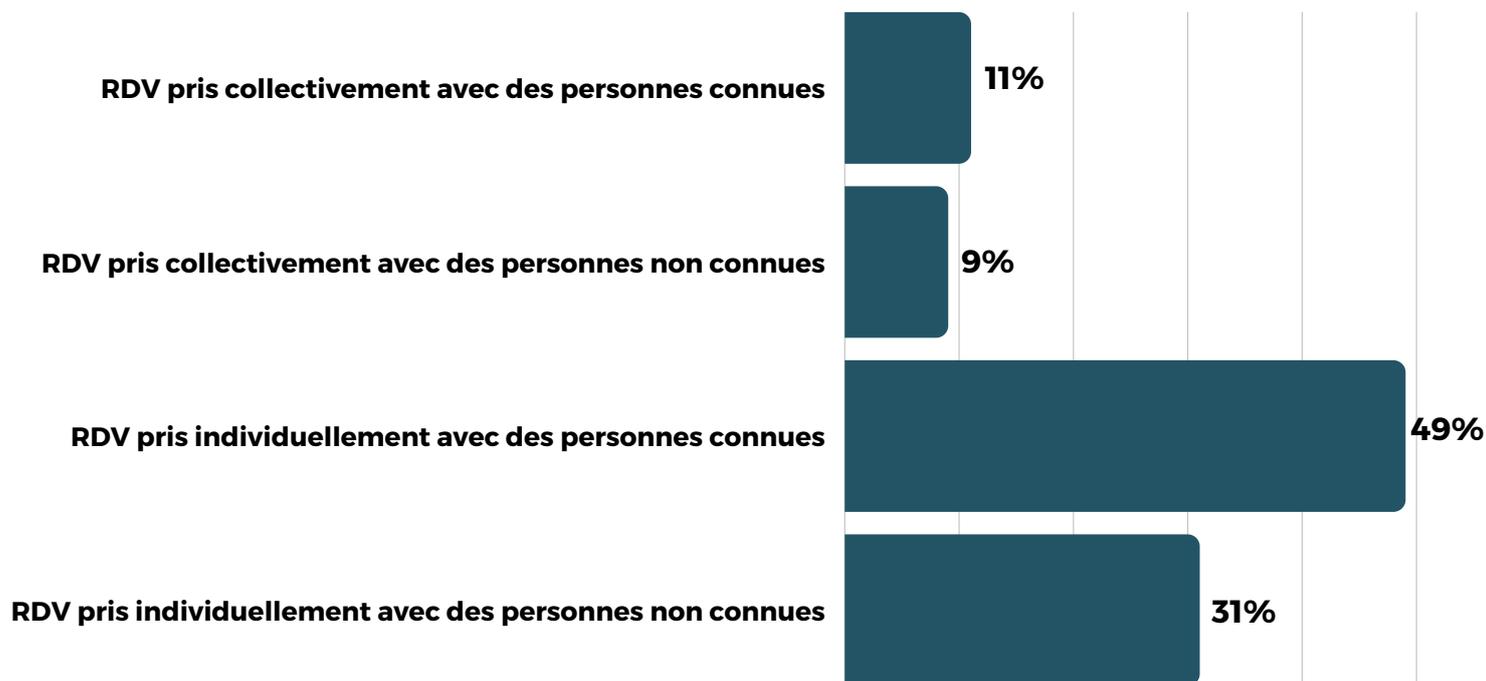
## Public majeur

Source : sur 3806 majeurs



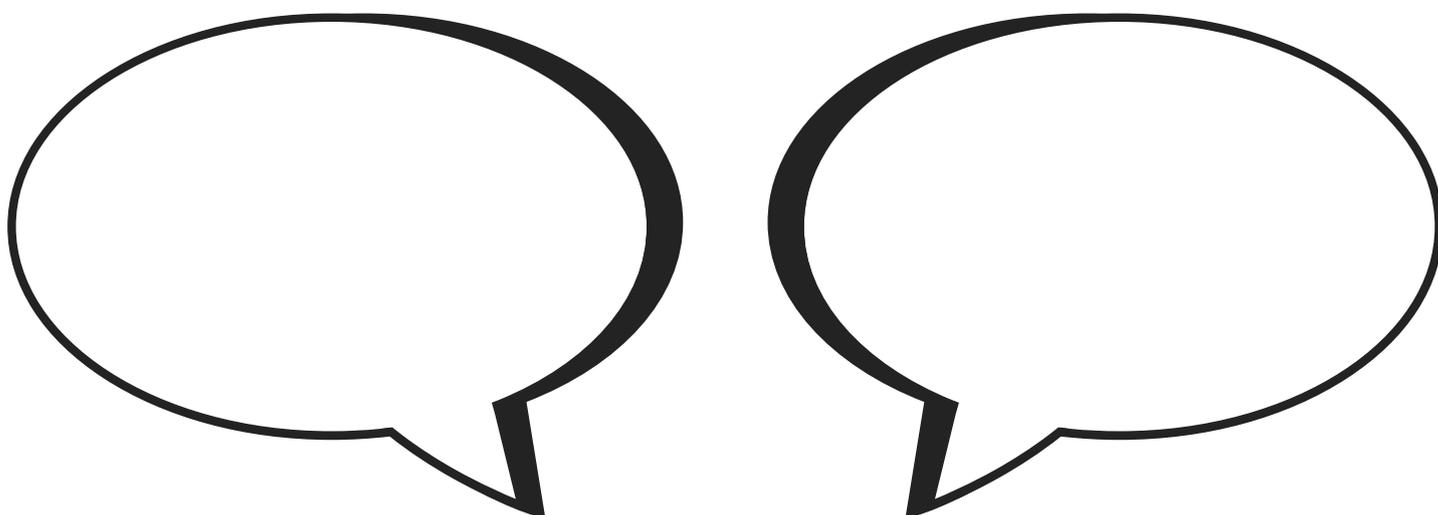
## Type de rendez-vous pris durant les séquences de travail de rue

Source : sur 668 rendez-vous



- La rencontre avec les jeunes dans le cadre des séquences du travail de rue permet de créer une accroche avec les jeunes qui ne sont pas encore accompagnés par les équipes éducatives : **40% de la totalité des rendez-vous concernent des jeunes non encore accompagnés.**
- Concernant les jeunes déjà accompagnés par les équipes éducatives, le travail de rue permet de garder un lien. En effet il s'agit de jeunes pour qui la temporalité des rendez-vous est une difficulté en soi. Le travail de rue permet de lever ce frein.

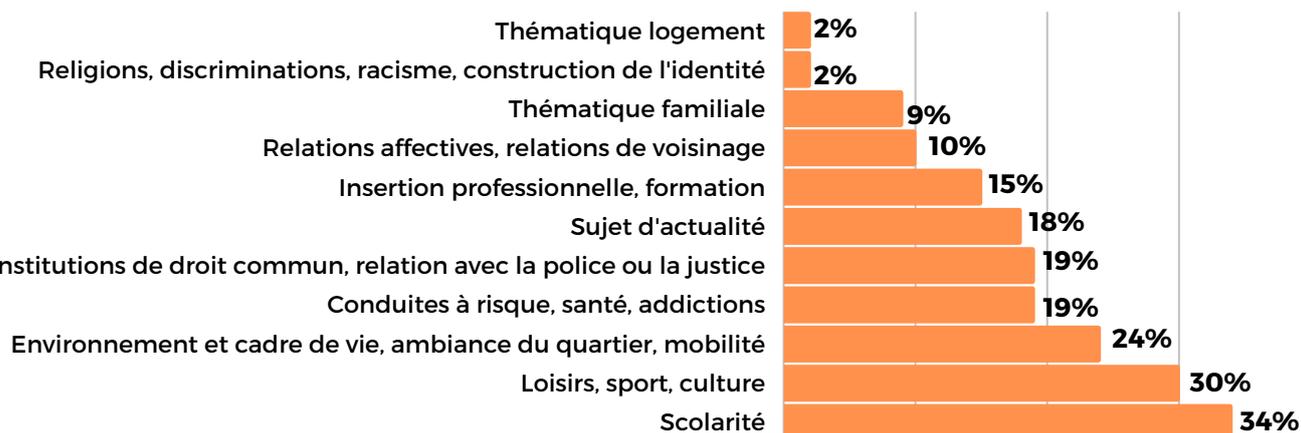
### Une histoire de travail de rue...



## Sujets abordés par les jeunes lors des séquences de rue

Les jeunes abordent des sujets très variés concernant leur vie quotidienne.

Lors d'une séquence de travail de rue, plusieurs sujets peuvent être abordés avec les jeunes rencontrés. Les données ci-dessous représentent la fréquence des sujets abordés sur l'ensemble des interventions.



Nous pouvons classer les thématiques de la manière suivante :

- Trois thématiques, (scolarité - Loisirs / Sport/ Culture - Environnement et cadre de vie / Ambiance du quartier/ Mobilité) sont abordées de façon dominante par les jeunes, ce qui est en lien avec les préoccupations des jeunes mineurs (pour rappel 66 % des publics rencontrés sont des mineurs.).
- Les difficultés avec les institutions de droit commun/relations avec la police et la justice ainsi que les Conduites à risques /santé /addictions occupent la même place que les sujets d'actualités communément abordés par l'ensemble de la société civile.
- La question de l'insertion professionnelle et de la formation correspond aux sujets plutôt abordés par des majeurs (cette catégorie étant moins fréquemment rencontrée lors des séquences de travail de rue).
- Il est intéressant d'observer que des jeunes rencontrés dans la rue sont en capacité d'aborder directement avec des éducateurs des sujets touchant au domaine relationnel. Deux facteurs peuvent intervenir : L'ancrage territorial permettant de tisser un lien suffisamment de confiance envers les éducateurs ; l'accompagnement individuel s'exerçant là où le jeune se trouve.
- Les autres thématiques ont été ajoutées récemment sur la base de données : les chiffres ne sont donc pas significatifs.

➔ Ainsi, ces données montrent que ces jeunes rencontrent de réelles difficultés dans différents domaines mais sont tout autant concernés par les sujets d'actualités comme tout à chacun.



### LES ACCOMPAGNEMENTS SOCIO-ÉDUCATIFS CONCERNENT :

- Les jeunes accompagnés individuellement en 2021
- Les jeunes bénéficiant d'un accompagnement individuel et collectif

### AU TOTAL CELA REPRÉSENTE

**7261 JEUNES**

A ce stade, la phase test de 2021 ne permet pas encore de distinguer :

- La proportion de jeunes uniquement accompagnés individuellement
- La proportion de jeunes accompagnés individuellement et collectivement

La dimension dynamique de la nouvelle interface permettra de croiser pour chaque jeune le type d'accompagnement en fonction de sa situation et de l'évolution de celle-ci.

### LA SAISIE DES DONNÉES CONCERNANT LES ACCOMPAGNEMENTS SOCIO-ÉDUCATIFS SE RÉALISE À PARTIR 5 FICHES :

#### LA FICHE "USAGER"

Permettant d'avoir les renseignements administratifs, les adresses réseaux-sociaux, l'origine de la demande et la demande principale.

#### LA FICHE "SITUATION"

Comprend tous les éléments liés à la situation des jeunes (scolarité, hébergement, diplôme, situation professionnelle, mesures protection de l'enfance etc...).

La fiche situation intègre également une partie sur la situation familiale des jeunes accompagnés en fonction des éléments d'information dont disposent les éducateurs.

#### LA FICHE "D'INTERVENTION ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL"

Qui s'apparente au carnet de bord des éducateurs : les professionnels renseignent une fiche à chaque temps dédié à l'accompagnement d'un jeune qu'il soit présent ou non. En effet, l'accompagnement individuel comprend également des temps de coordination ou de coopération avec des partenaires.

Cette fiche permet de renseigner le lieu de rencontre avec le jeune, les objectifs travaillés et les modalités (mobilisation de dispositifs internes au club de prévention spécialisée, de partenaires sur ou hors des territoires d'intervention, la famille et l'entourage du jeune ...)

#### LES DEUX FICHES "ACTIONS COLLECTIVES"

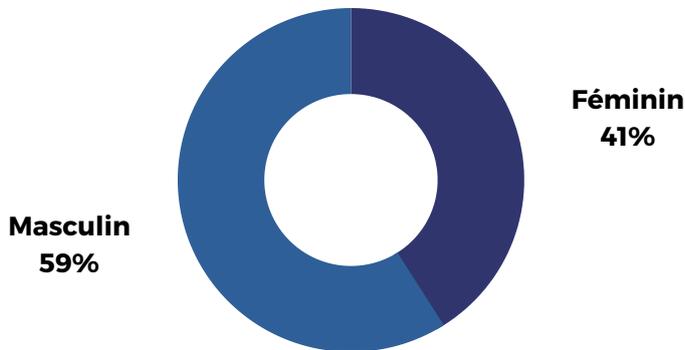
(Action ponctuelle et action collective intégrée à un dispositif ou à un projet) : ces deux fiches permettent de faire la liaison avec des jeunes déjà accompagnés par les éducateurs tout en ayant la possibilité d'y ajouter des jeunes non encore accompagnés par l'équipe éducative. Le renseignement de ces fiches porte sur le type d'action collective, la thématique, qui est à l'initiative de l'action, qui est le porteur de l'action, les partenaires éventuels mobilisés, les modes de financement, les objectifs et les modalités de communication des actions.

Pour chacune de ces 5 grilles, les professionnels disposent d'un encart libre afin d'y ajouter des notes d'information pour communiquer avec les collègues de l'équipe éducative.

Enfin, ils ont également la possibilité d'y ajouter des documents à la condition qu'ils ne soient pas des documents administratifs, la base de données commune n'étant pas un coffre-fort numérique.

## 2.1 Les situations des jeunes accompagnés

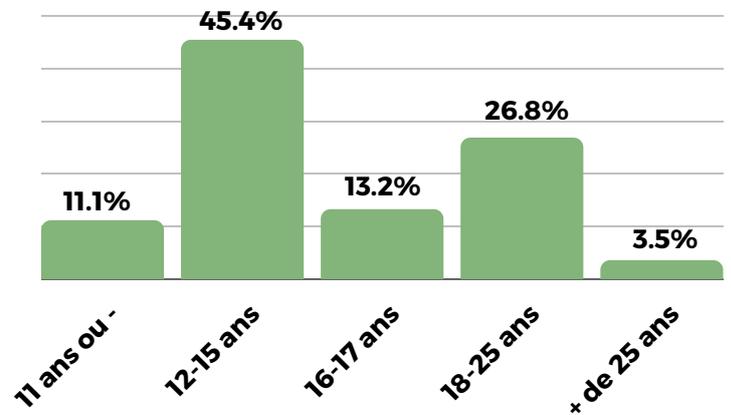
### Le genre et l'âge



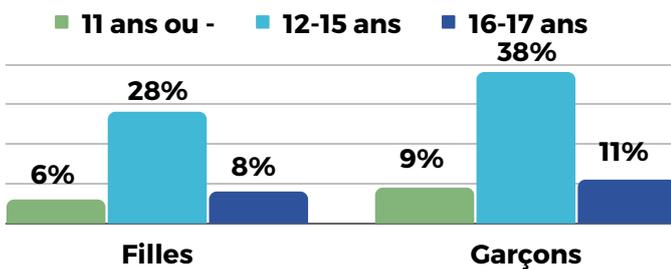
Nous observons une légère augmentation de la proportion des filles (39% en 2020 contre 41% en 2021).

69,7% des jeunes accompagnés sont des mineurs (5061 sur 7261 jeunes accompagnés).

Proportion qui continue à augmenter depuis la définition du cadre de référence de la Prévention Spécialisée par le Département du Nord en 2017 (48 % de mineurs en 2016).

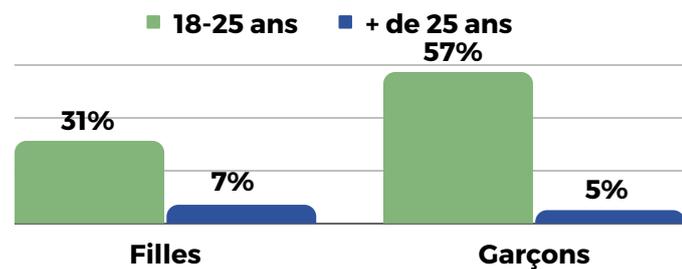


### Genre et âge des jeunes mineurs accompagnés



Concernant les mineurs, 42% sont des filles. La part des filles continue d'augmenter (34% en 2020 contre 42% en 2021). Ici, le rajeunissement du public interfère dans cette répartition

### Genre et âge des majeurs accompagnés

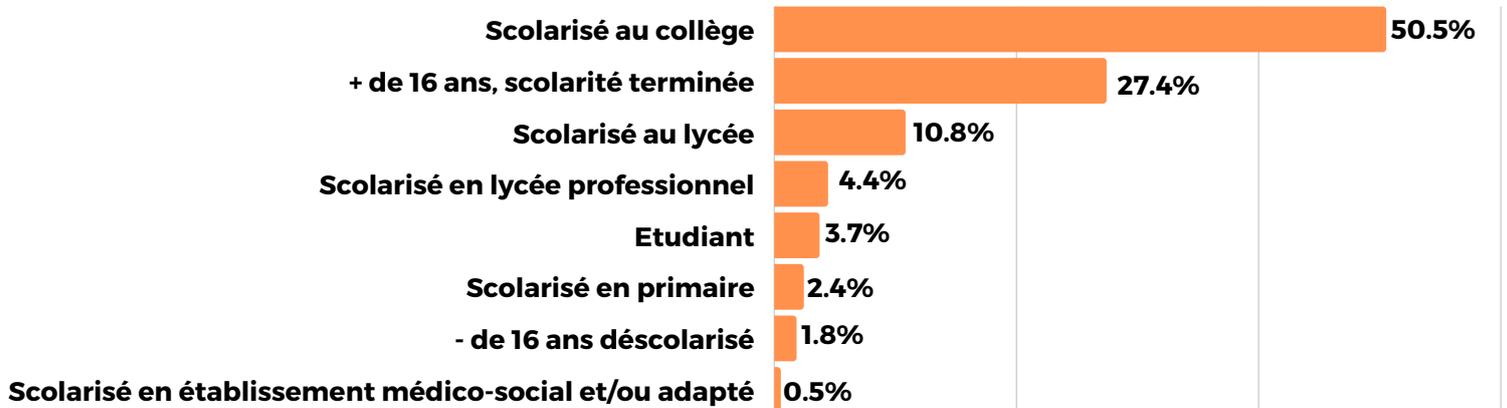


Concernant les majeurs : en 2021, de la même manière que pour les mineurs, nous observons une légère augmentation de la proportion des filles (36% en 2020 contre 38% en 2021)

### Situation scolaire des jeunes accompagnés

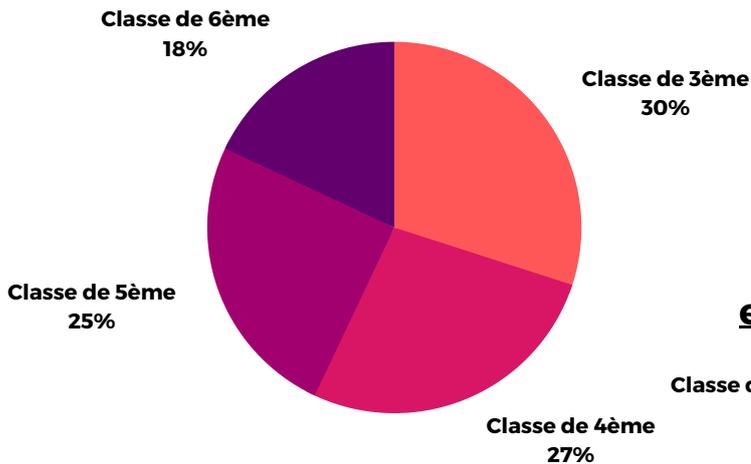


- Les situations des jeunes peuvent évoluer au fur et à mesure de l'accompagnement, ce que nous ne pouvons pas mettre en évidence avec l'ancienne base de données.
- La nouvelle interface va nous permettre de voir l'évolution des situations des jeunes au cours des accompagnements. Ainsi plusieurs fiches de situations peuvent être créées pour un même jeune : par exemple pour 7261 jeunes accompagnés, 7365 fiches de situation ont été créées (N.B le chiffre ne représente pas la réalité car elles n'ont été remplies que durant le second semestre 2021)
- Les graphiques ci-dessous sont donc établis à partir des 7261 jeunes.
- En outre, les nouvelles grilles de saisie sont plus complètes mais également différentes de celles de l'ancienne base de données. Par conséquent, certaines données ne pourront pas être comparées à celles de 2020.

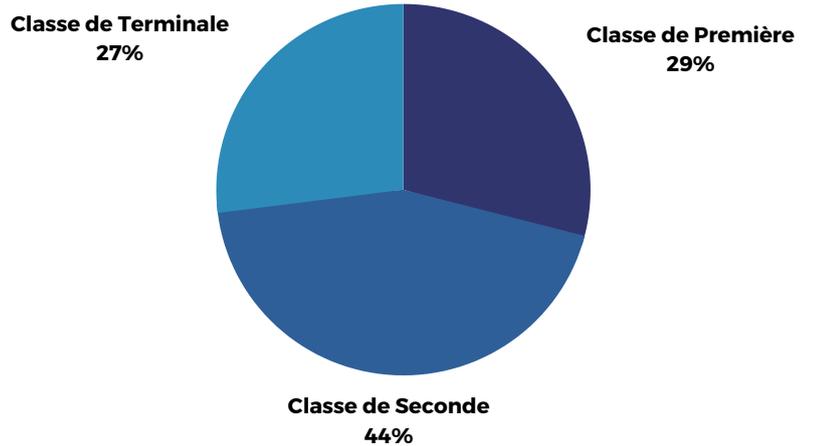


- La moitié des jeunes accompagnés sont scolarisés au collège.
- La proportion de jeunes de moins de 16 ans déscolarisés a augmenté d'un point par rapport à 2020 (0.8% en 2020)

## Profil des collégiens accompagnés

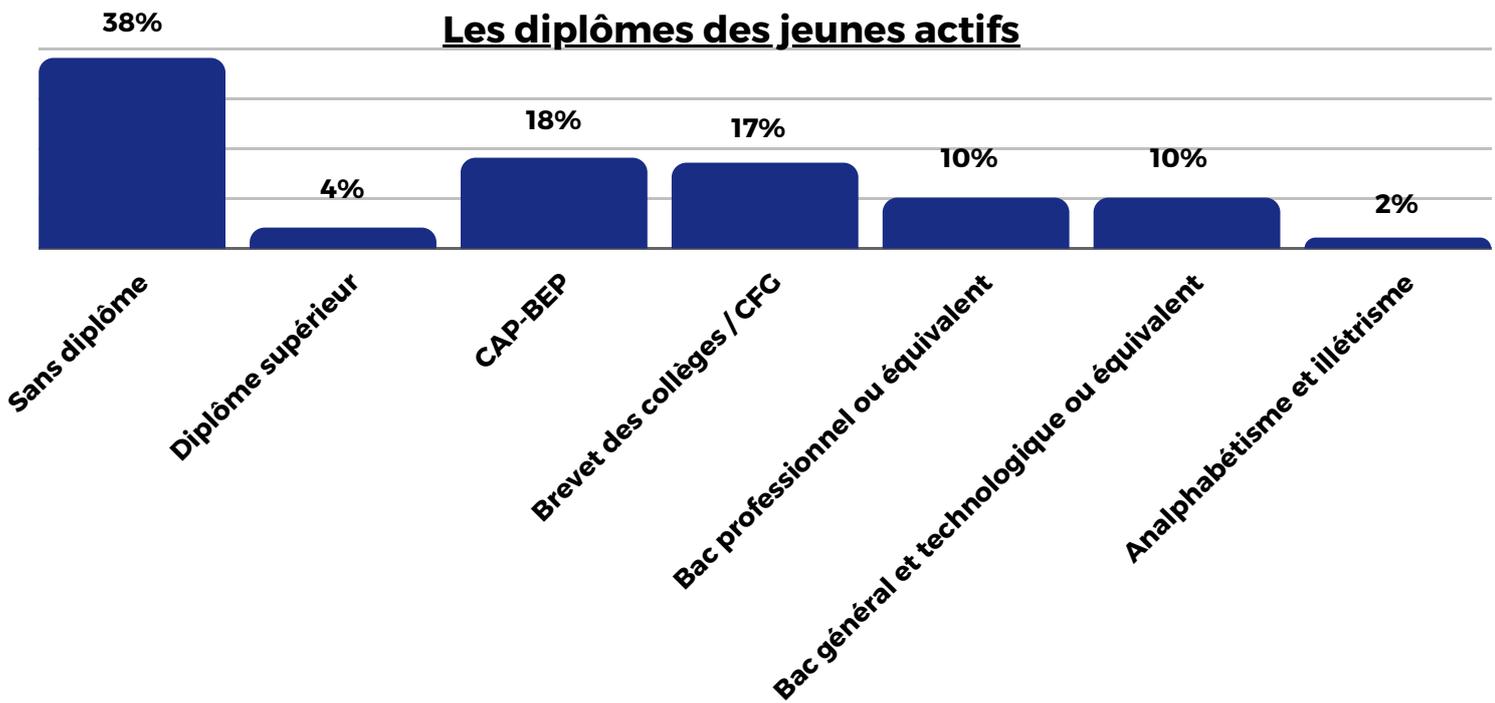


## Profil des jeunes accompagnés en lycée ou en lycée professionnel



- Le pourcentage des jeunes collégiens accompagnés augmente en fonction du parcours scolaire.
- Inversement il diminue pour les jeunes accompagnés en lycée ou en lycée professionnel.
- Nous pouvons observer une forte corrélation entre les jeunes collégiens en 3ème et les jeunes lycéens entrant en seconde. C'est en effet à l'étape de ce parcours que des décrochages peuvent se produire.

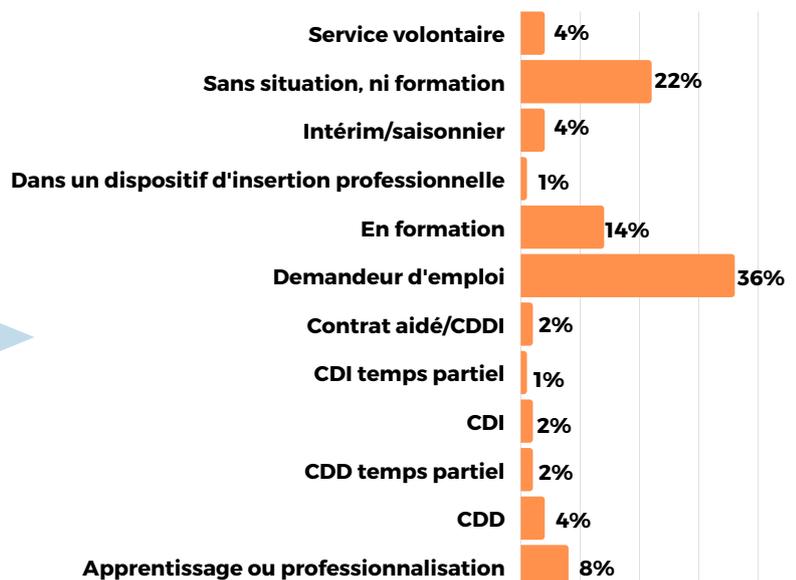




- 38 % des jeunes sont sans diplômes : ils sont 12.6% au niveau du département du Nord (source : INSEE) et 8,2% à l'échelle nationale (source INJEP).
- Si l'on additionne le pourcentage des CAP-BEP et celui des brevets des collèges, le total est de 35%.
- 2% de ces jeunes sont analphabètes ou illettrés.
- Parmi les jeunes dont la scolarité est terminée, 4% ont un diplôme supérieur (le pourcentage est de 29% au niveau départemental et de 35% à l'échelle nationale). De la même manière qu'en 2020, l'accompagnement socioéducatif permet d'aller à l'encontre d'un processus de "désinsertion sociale", la crise sanitaire ayant engendrée des difficultés sociales et économiques plus conséquentes.

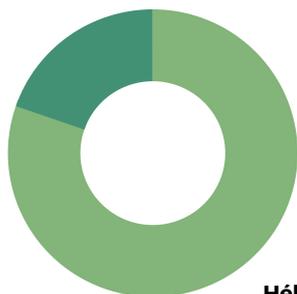
### Situation professionnelle des jeunes accompagnés

- Les demandeurs d'emploi et les jeunes sans situation professionnelle et ni en formation représentent 58% des jeunes actifs accompagnés par la Prévention Spécialisée
- 27% des jeunes sont dans une démarche d'insertion professionnelle (service volontaire, apprentissage ou professionnalisation, en formation ou intégré dans un dispositif d'insertion professionnelle).
- Seuls 15% ont un contrat de travail, pour la majorité précaire (la proportion de CDI étant que de 2 %).

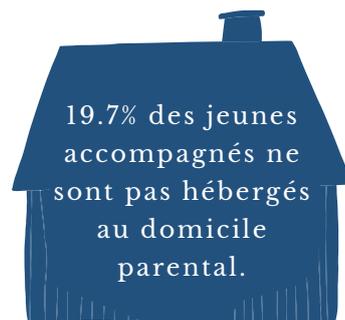


## Situation d'hébergement des jeunes accompagnés

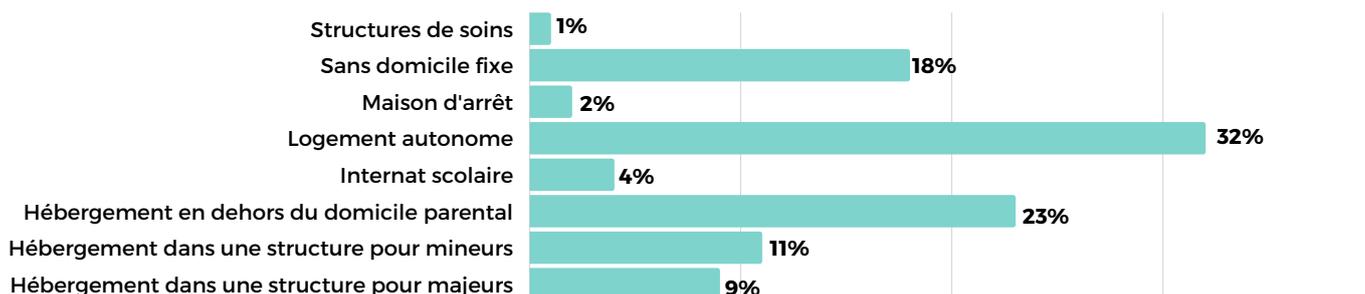
Hébergement hors domicile parental  
19.7%



Hébergement au domicile parental  
80.3%



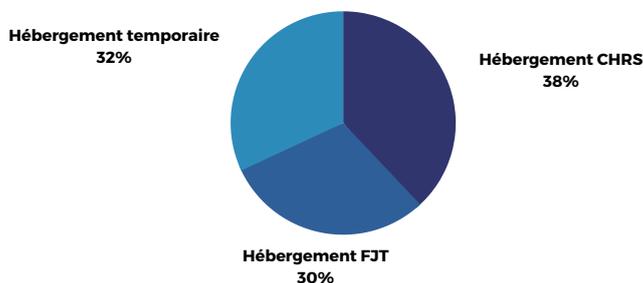
### Population de référence : 19.7% des jeunes hébergés en dehors du domicile parental



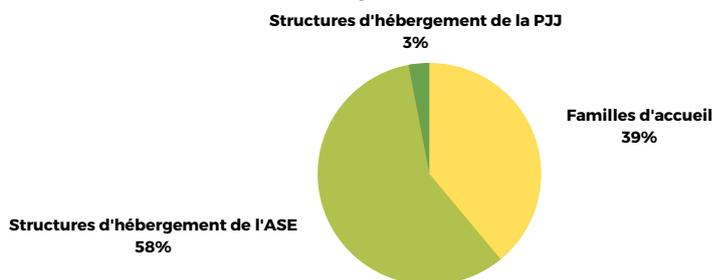
A noter que 18% des jeunes hébergés en dehors du domicile parental sont sans domicile fixe.

### Comparaison entre les mineurs et les majeurs hébergés en dehors du domicile parental

#### Hébergement dans une structure pour majeurs



#### Hébergement dans une structure pour mineurs



Concernant les mineurs, il s'agit en grande majorité de structures d'hébergement de l'ASE de type MECS. La proportion des familles d'accueil est également significative. Concernant les majeurs, la répartition est assez homogène entre les CHRS, le FJT et l'hébergement temporaire.

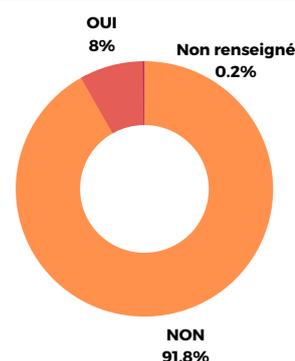
Le maillage interinstitutionnel, un des principes d'action important de la Prévention Spécialisée, permet d'articuler l'accompagnement de ces jeunes sur les territoires de vie (à l'échelle nationale, 26% des personnes sans-abris sont des anciens enfants passés par les services de l'ASE, cf : [rapport annuel de la fondation Abbé Pierre 2022](#)).

## Les aides financières des jeunes accompagnés

La nouvelle interface de la base de données commune étant dynamique, la situation des jeunes peut donc évoluer, au moment de l'extraction des données.

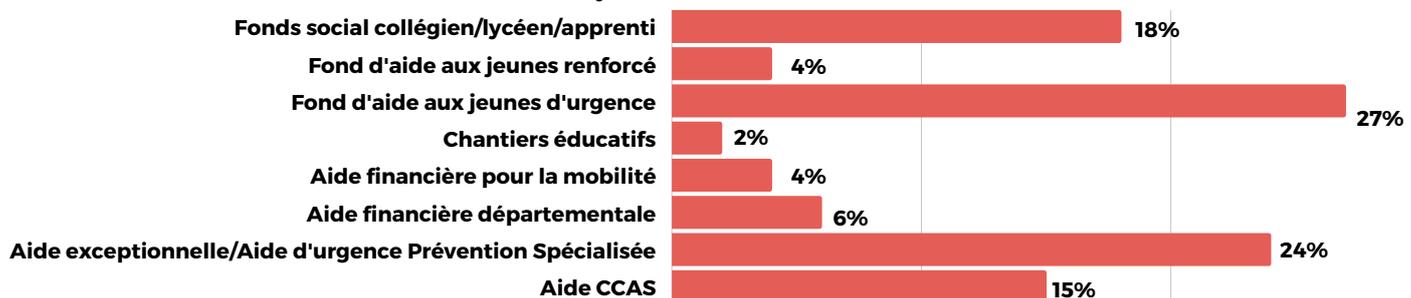
Le chiffre de 0,2 % correspond à des situations dont les éducateurs ne connaissent pas encore si le jeune dispose ou non d'une aide financière

### Aides financières



### Les aides financières des jeunes accompagnés

(source : les 8% de jeunes bénéficiant d'aides financières)



**51% de ces aides correspondent à des aides d'urgence**

Plusieurs observations sont émises par les associations de Prévention Spécialisée :

- Les fonds sociaux restent peu mobilisés du fait des lourdeurs administratives et/ ou d'une méconnaissance des circuits parfois complexes.
- Les aides ponctuelles apportées par la prévention spécialisée permettent de décaler le non-paiement de certaines factures durant une négociation avec les créanciers, afin d'aller à l'encontre du sentiment d'humiliation et d'écrasement que peuvent vivre certains jeunes majeurs.

## Les ressources financières des jeunes accompagnés

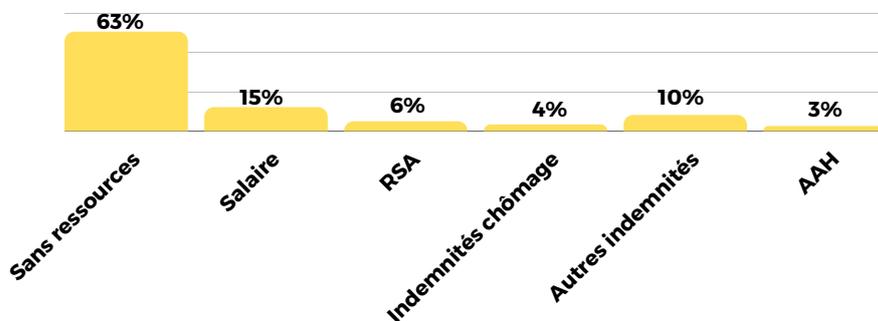
### Connaissance des ressources de la personne accompagnées



La situation des jeunes majeurs accompagnés n'est pas forcément un élément connu au démarrage de l'accompagnement. L'objectif est en effet de créer un lien de confiance sans être intrusif. Certains jeunes ne souhaitant pas d'emblée communiquer sur ces données. Au fur et à mesure de l'accompagnement, ces éléments peuvent être précisés dans les fiches situations.

### Ressources financières des jeunes accompagnés

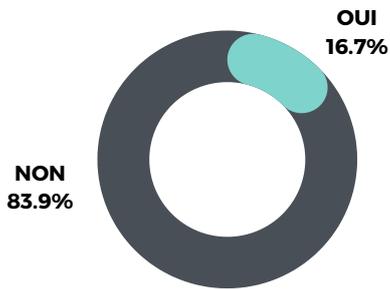
(source : sur les situations financières connues, 36%)



La très grande majorité des jeunes majeurs accompagnés sont dans une situation de grande précarité.

### Prise en charge Protection de l'Enfance et/ou médico-sociales

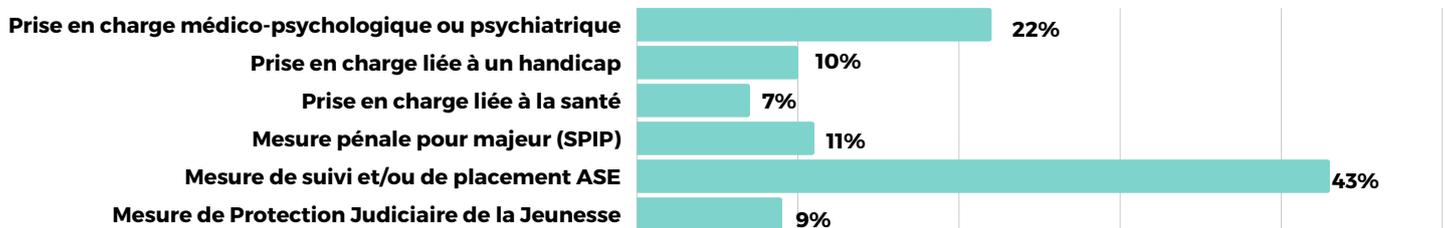
#### Prise en charge Protection de l'Enfance et/ou médico-sociale



16,7% des jeunes accompagnés ont une mesure de prise en charge protection de l'enfance et/ou médico-sociale connue. La part des jeunes accompagnés sous mesure de Protection de l'Enfance représentait 8,8% en 2020 , soit une augmentation de presque 50% .

Néanmoins, comme cela a été souligné dans le rapport d'analyse de l'année dernière, la catégorie « sous mesure de protection de l'enfance » représentait une fourchette probablement basse par rapport à la réalité ». Un des objectifs de la nouvelle interface a été aussi de faciliter et de fluidifier le renseignement.

#### Les différentes prises en charge des jeunes accompagnés

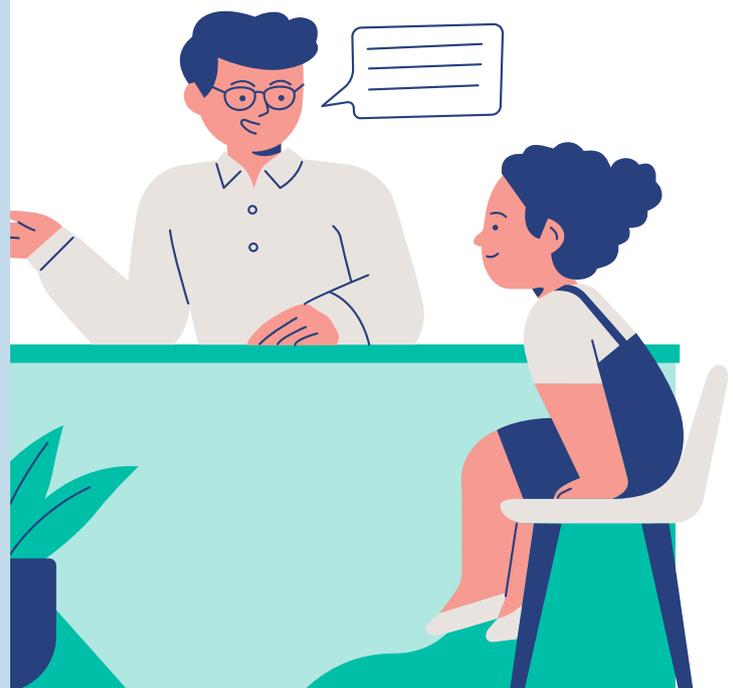


### **Les mesures de suivi ou de placement ASE sont largement majoritaires**

La proportion de jeunes ayant une prise en charge médico psychologique ou psychiatrique est de 22%, ce qui vient appuyer le besoin d'intégrer un.e psychologue de rue dans les équipes éducatives.

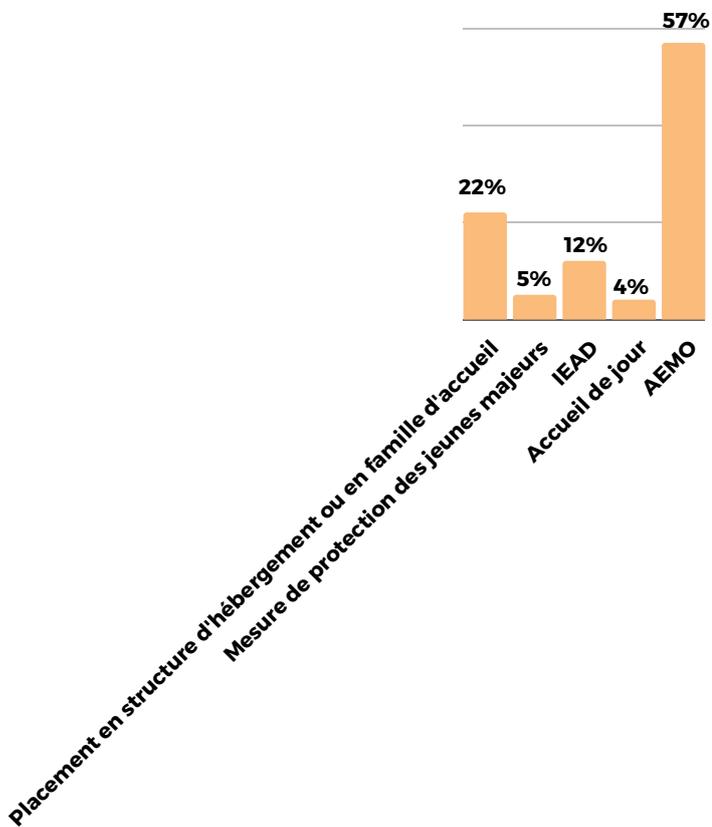
Au regard de l'expérimentation sur l'intégration de psychologues de rue dans les équipes de prévention spécialisée, plusieurs observations peuvent être soulignées :

- Aide à l'élaboration d'un diagnostic permettant une meilleure prise en charge
- Meilleure articulation entre le sanitaire et le social : en tant que « pair » le la psychologue de rue a la possibilité de réduire les délais d'attente notamment pour les rendez-vous en CMPP.



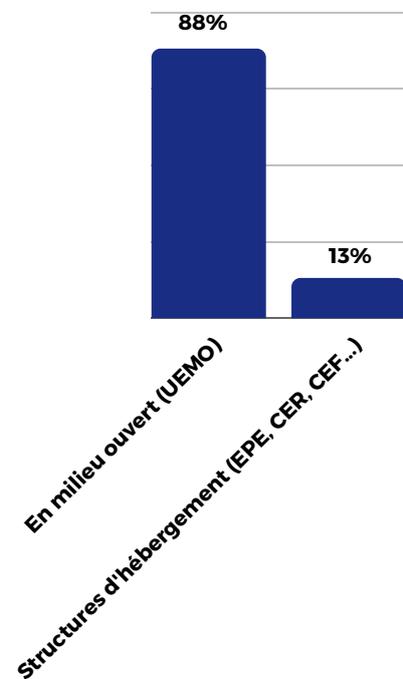
### Focus sur les mesures ASE des jeunes accompagnés

(source : sur les 43% des jeunes ayant une mesure de placement ou de suivis ASE)



### Focus sur les mesures de Protection Judiciaire de la Jeunesse des jeunes accompagnés

(source : sur les 9% des jeunes ayant une mesure de Protection Judiciaire de la Jeunesse)



Si l'on regroupe les différentes mesures où le jeune reste domicilié au domicile parental, la proportion est de 78% concernant les mesures ASE et de 88% pour les mesures judiciaires, ce qui est à corrélé avec l'ancrage territorial de la Prévention Spécialisée.

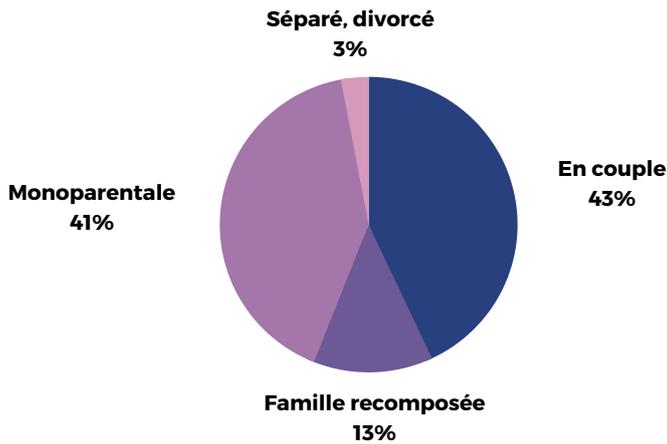
La mobilisation de la prévention spécialisée permet de lever des freins et représente un levier dans la mise en œuvre d'une mesure, par exemple :

- "Capter" les jeunes à travers le travail de rue ;
- Aller vers les familles vis-à-vis desquelles les services de protection de l'enfance peuvent parfois trouver "porte close" ;
- La connaissance que peuvent avoir les éducateurs à la fois du jeune et de son environnement de vie.

## 2.2 Les situations des familles des jeunes accompagnés

### Les configurations familiales

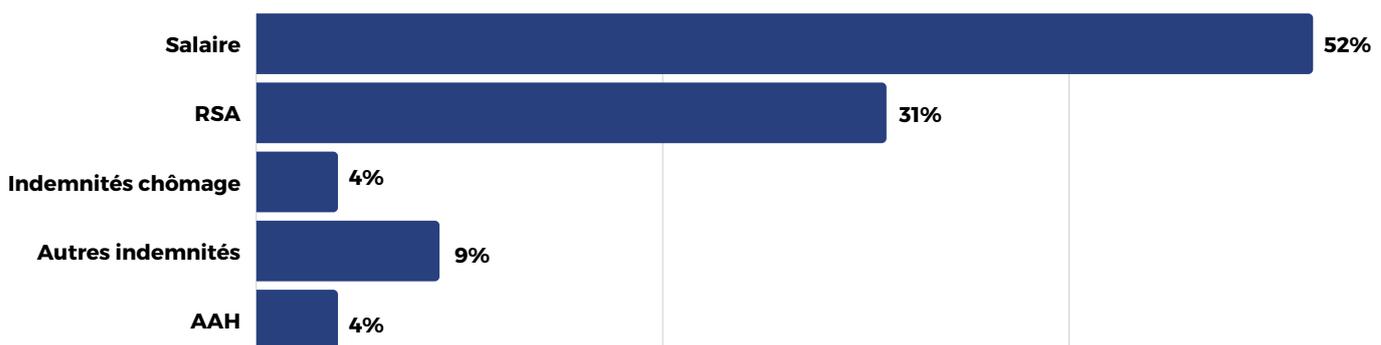
#### Configuration familiale des jeunes accompagnés



- Selon l'INSEE, les deux tiers des familles ayant au moins un enfant mineur sont des familles dites « classiques ». Pour les jeunes accompagnés par la prévention spécialisée, ces familles ne représentent que 43%. 57% des jeunes accompagnés vivent dans une configuration familiale "non classique".
- La proportion de familles monoparentales est extrêmement importante (41%), alors qu'elle est de 21% à l'échelle nationale et de 22% à l'échelle départementale.
- La proportion des familles recomposées est équivalente (13%) à celle du Département du Nord. (11% à l'échelle nationale)

➔ **Les situations familiales des jeunes accompagnés mettent en exergue des facteurs de grande fragilité**

### Les ressources financières des familles des jeunes accompagnés



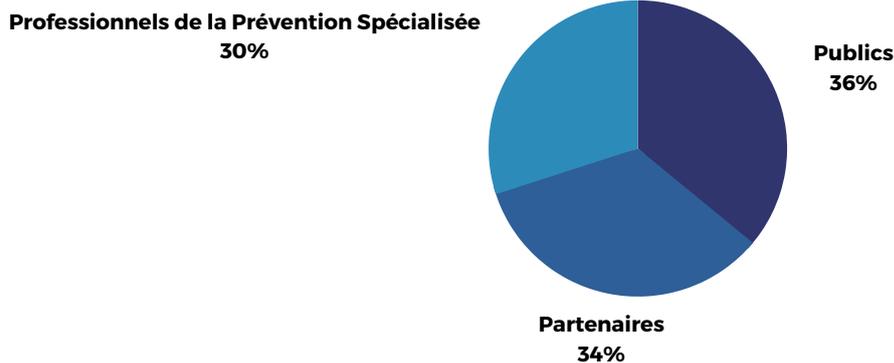
A l'échelle nationale, 1 enfant sur 8 n'a aucun parent en emploi (source : INSEE 2019) soit 12,5%.

48% des jeunes accompagnés sont issus de familles pour qui les ressources principales ne sont pas reliées à un salaire.

## 2.3 L'origine de la demande et la demande principale

➔ Ces deux champs sont des éléments essentiels pour analyser l'activité de la Prévention Spécialisée (cf : graphique 1 sur l'origine de l'accompagnement) et les parcours des jeunes (cf : graphique sur la demande principale)

### L'origine de la demande



Nous pouvons observer une répartition équilibrée entre les 3 domaines que sont les publics, les partenaires et le travail mené par la Prévention Spécialisée.

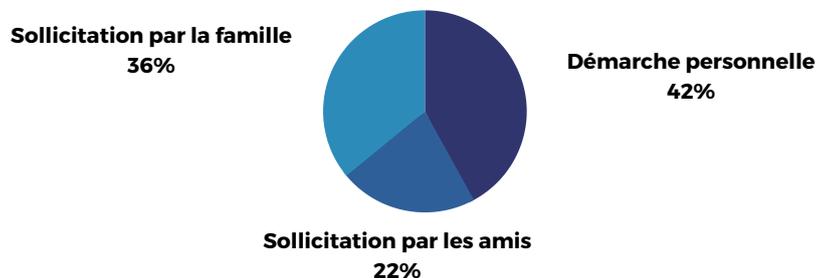
La catégorie « Publics » (36%) regroupe la démarche réalisée par le jeune lui-même, les sollicitations par les familles et les amis, soit 1 point de plus par rapport à 2020 (35%).

La catégorie « partenaires » représentait en 2020 (37%), elle est de 34% en 2021.

Enfin, concernant les orientations liées aux activités réalisées par les associations de Prévention Spécialisée, en 2020 la proportion était de 28%, en 2021 elle est de 30%.

Les graphiques ci-dessous vont permettre d'affiner les données pour chacune de ces 3 catégories.

### Les publics

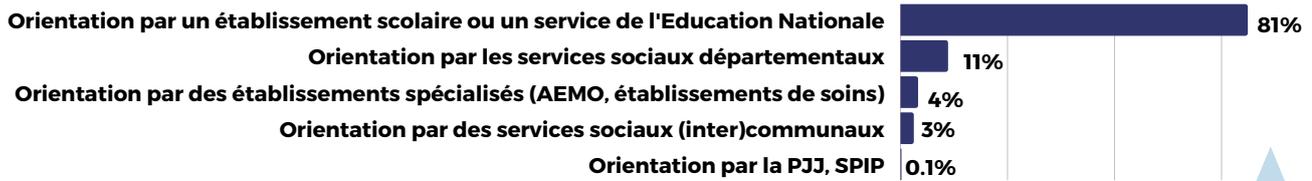


La démarche faite par le jeune lui-même apparaît de manière majoritaire (42%).

A noter que l'orientation par la famille (36%) représente une part importante, sans doute aussi en lien avec les impacts de la crise sanitaire.

Si l'on compare avec les données de 2020, l'orientation par un tiers (famille, amis) représentait 21%. En 2021, elle représente 58% .

## Orientation par des partenaires



Force est de constater les liens étroits entre la Prévention Spécialisée et l'Education Nationale.

Pour les prochaines années, la nouvelle interface permettra d'affiner davantage les données, en distinguant les acteurs pour les établissements scolaires ou services d'éducatifs nationales : direction, infirmière, Assistante Sociale, personnel de la vie scolaire, plateforme de décrochage, professeurs, psychologue de l'éducation nationale.

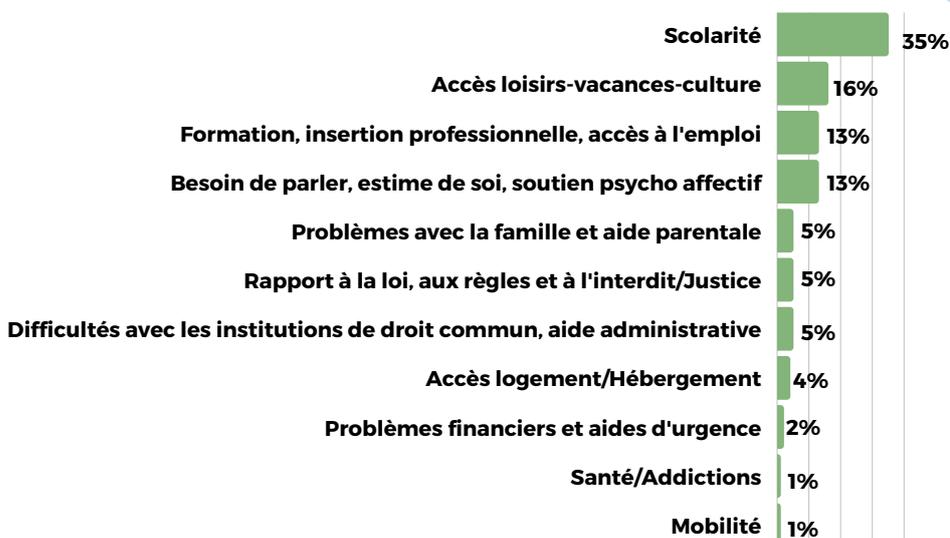
## Orientation par les professionnels de la Prévention Spécialisée



Le travail de rue a un impact important sur la mise en place d'accompagnements socio-éducatifs des jeunes. Pour rappel, 40% de la totalité des rendez-vous pris dans le cadre du travail de rue concernent des jeunes non encore accompagnés par les professionnels de la Prévention Spécialisée.

## La demande principale

➔ Les professionnels ne peuvent cocher qu'une seule thématique sur la grille de saisie. Il s'agit en effet de pouvoir identifier le sujet principal sur lequel va s'engager un accompagnement socio-éducatif.



- Les demandes exprimées concernant la scolarité ont augmenté de 3 points par rapport à 2020 (31% en 2020 et 35% en 2021) ;

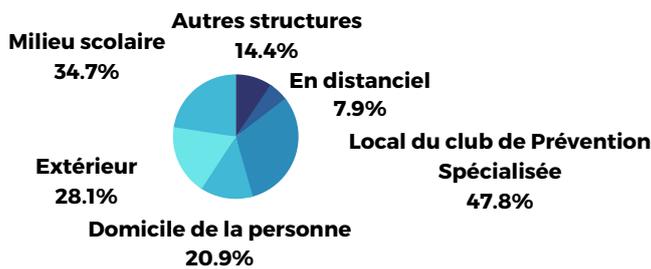
- Inversement la thématique accès loisirs vacances-culture a diminué de 4 point par rapport à 2020 (20% en 2020 et 16% en 2021) ;

- Toutes les autres thématiques ont des proportions qui n'ont pas de variation significative par rapport à 2020.

Pour rappel, les éducateurs renseignent pour chacun des temps d'accompagnement individualisés :

- le lieu d'accompagnement,
- les objectifs travaillés
- et les modalités mobilisées.

## Lieu de l'accompagnement individuel

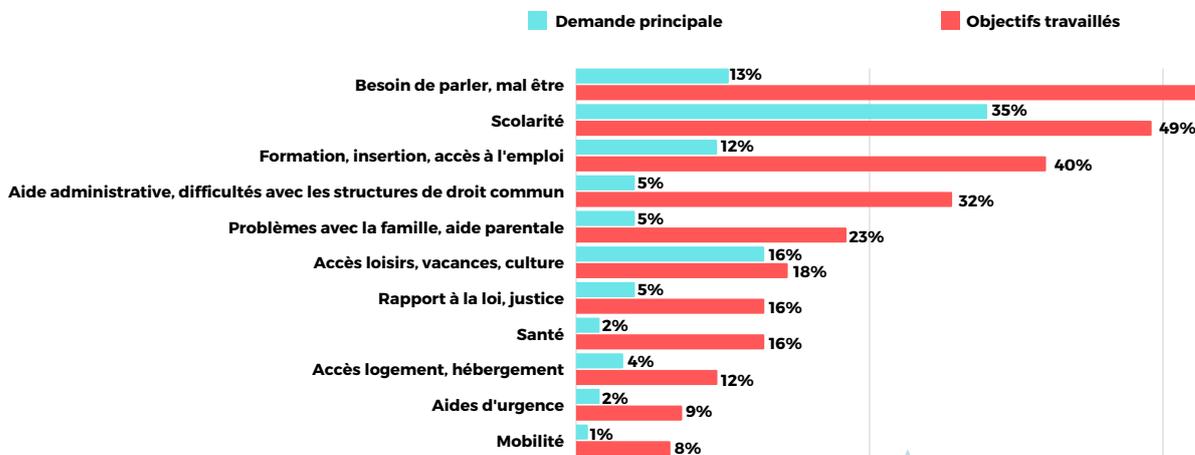


Les deux principaux lieux où se déroulent les temps d'accompagnement individualisé sont les locaux des clubs de prévention spécialisée et les établissements scolaires.

Les temps d'accompagnements individuels peuvent se dérouler là où se trouve le jeune : dans le quartier (28,1%), à son domicile (20,9%) ;

Avec la crise sanitaire, une nouvelle forme d'accompagnement s'est développée, celle de la relation en distanciel.

## Les objectifs travaillés avec les jeunes



Plusieurs objectifs peuvent être travaillés lors des accompagnements individuels. Les registres de la demande principale sont tous présents dans les objectifs travaillés.

L'enjeu du travail socio-éducatif repose sur la capacité à savoir analyser de manière systémique l'ensemble de la situation d'un jeune, évaluer les besoins et définir les objectifs (cf. : démarche qui s'apparente au projet personnalisé)

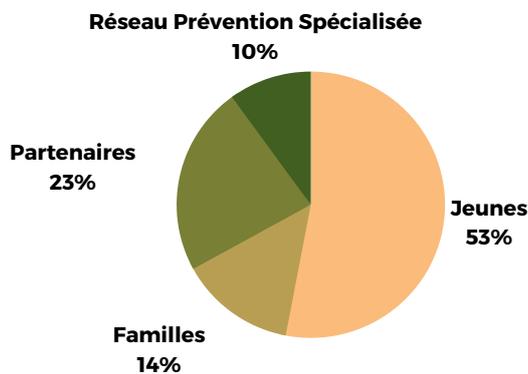
Accompagner des jeunes vers la résolution de difficultés nécessite des temps leur permettant de pouvoir exprimer, tout au long de l'accompagnement, leurs ressentis, mal être ; ce qui correspond à la première thématique "besoin de parler, mal être soutien psycho affectif".

Si des écarts existent entre la demande initiale et les objectifs travaillés sur l'ensemble des thématiques, ces écarts sont très significatifs sur certains domaines tels que :

- Les difficultés avec les structures de droit commun et les aides administratives,
- La question de la formation et de l'insertion professionnelle (la loi sur la formation obligatoire des 16-18 ans ayant un impact)
- Les problèmes familiaux (la fréquence était en 2020 de 12%, elle est en 2021 elle de 23%)
- La santé (alors qu'elle était de 4% en 2020, la fréquence est passée à 16%)

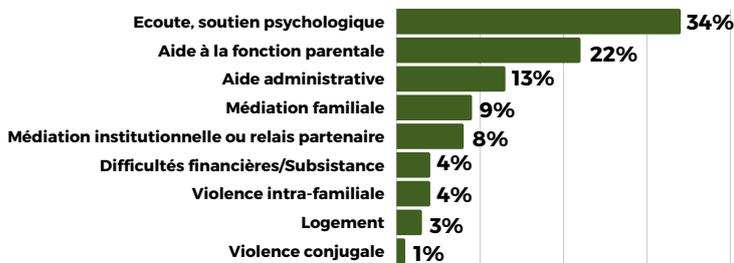
## Les modalités mobilisées durant l'accompagnement individuel

### Modalités mobilisées au moment des actions d'accompagnement individuel



Les temps d'accompagnement individualisé sont réalisés majoritairement en entretien avec le jeune. Pour autant, il est intéressant d'observer que pour 47% des accompagnements d'autres acteurs sont mobilisés (famille, entourage du jeune, partenaires, réseau Prévention Spécialisée).

### Les objectifs travaillés avec la famille des jeunes accompagnés

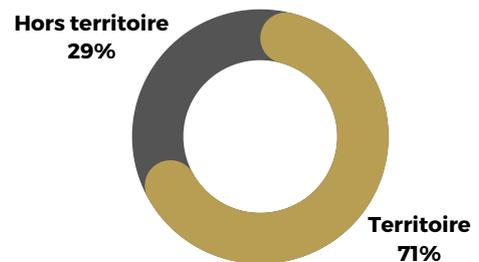


Le travail avec les familles des jeunes accompagnés porte essentiellement sur une aide à la fonction parentale. L'approche globale dans les accompagnements socio-éducatifs des jeunes nécessite de prendre en compte l'ensemble de sa situation. L'intervention des éducateurs auprès des familles permet d'identifier les difficultés qu'elle rencontre afin de faire le relais avec les partenaires appropriés.

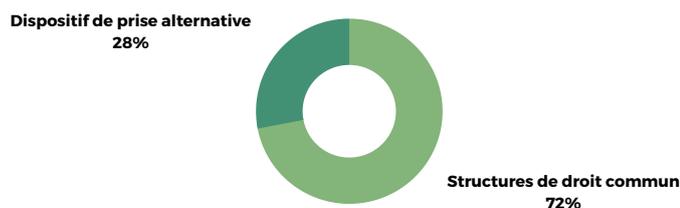
## Mobilisation des partenaires sur et hors territoire

Le maillage partenarial est l'une des caractéristiques fortes de la Prévention Spécialisée permettant de prendre en compte la globalité des situations des jeunes accompagnés.

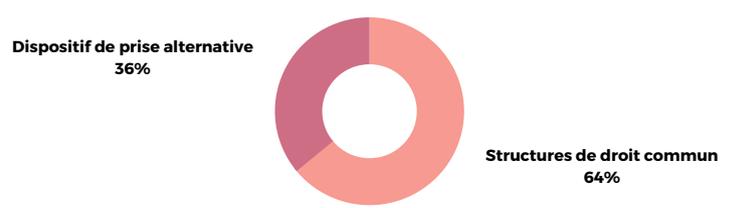
Lorsque des partenaires sont mobilisés 29% d'entre eux sont des partenaires hors territoire.



### Partenaires mobilisés sur le territoire d'intervention



### Partenaires mobilisés hors territoire d'intervention



Qu'il s'agisse des partenaires mobilisés sur les territoires ou hors des territoires d'intervention des équipes éducatives, ces deux graphiques nous montrent qu'il s'agit en très grande majorité des structures de droit commun (Etablissements scolaires, missions locales, structures logement).



Une des évolutions importantes par rapport à l'ancienne base de données porte sur la distinction entre deux types d'actions collectives : les actions collectives ponctuelles et les actions collectives inscrites dans un projet ou un dispositif.

L'accent ayant été mis durant la phase test sur les nouvelles pratiques de renseignement des grilles d'accompagnement individuel, les données concernant les actions collectives ne sont pas suffisantes pour produire une analyse suffisamment fiable.

Par ailleurs, bon nombre d'actions collectives ont été compliquées à mettre en œuvre en 2021 compte tenu de la crise sanitaire et de la fermeture de beaucoup de structures culturelles, sportives....

Lorsque les structures ont pu à nouveau accueillir des publics, d'autres contraintes se sont également imposées :

- La question du pass sanitaire et de l'obligation des tests
- L'obligation de réduire les places dans les véhicules pour respecter les distanciations physiques

Les actions collectives telles que les repas au local, des soirées barbecues avec des habitants ont dû être réduites compte-tenu des protocoles sanitaires. La spontanéité et l'improvisation jusque-là privilégiées dans les actions collectives ont été lourdement impactées.

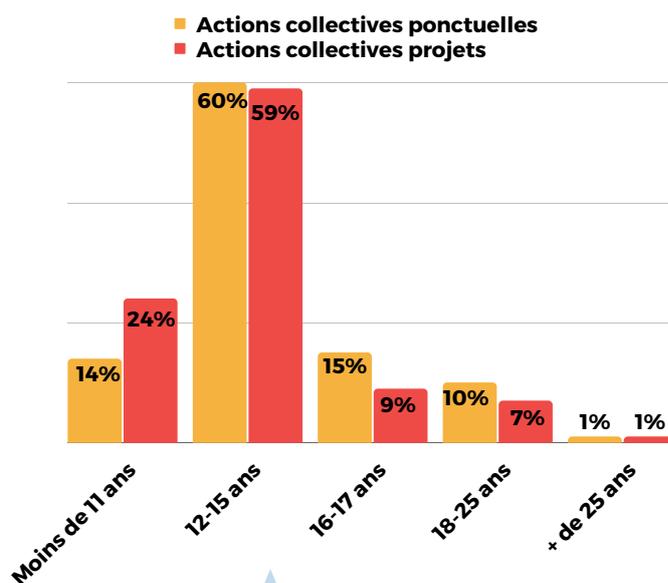
Pour les associations « il a fallu faire autrement » : faire du sport dans la rue, faire des entraînements dans les parcs... Il a fallu être créatif pour réinvestir l'espace autrement.

Néanmoins, au moment de l'écriture de ce rapport « Phase test », les grilles renseignées nous indiquent la participation de 1902 jeunes.

**1056 jeunes ont participé à des actions collectives ponctuelles et 846 jeunes ont participé aux actions collectives inscrites dans un dispositif pour un projet.**



## Les jeunes accompagnés participant aux actions collectives



Les actions collectives qu'elles soient ponctuelles ou intégrées à un projet concernent en très grande majorité des jeunes âgés de 12 à 15 ans.

Au moment de l'écriture de ce rapport « Phase test », les extractions et l'analyse des données portent sur 1369 actions collectives.

## Répartition des actions collectives :

Action collective projet  
44%



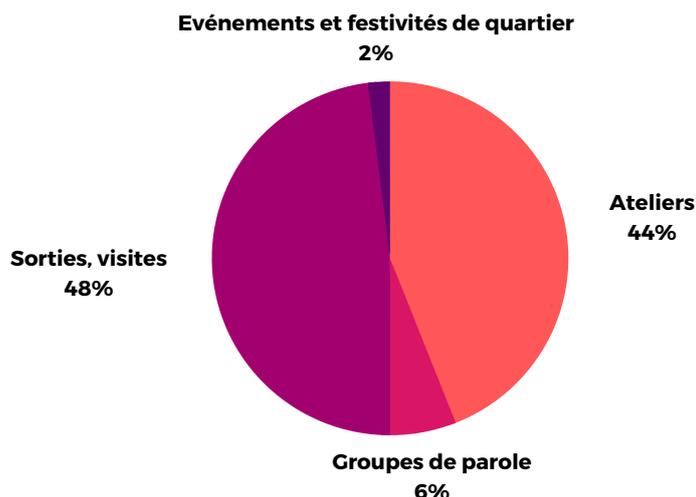
Action collective ponctuelle  
56%



## 4.1 Les actions collectives ponctuelles

Les actions collectives ponctuelles représentent une modalité souple permettant « une accroche » avec les jeunes. Ce type d'action est donc fortement mobilisé notamment pour la tranche d'âge des 12-15 ans.

### Type d'actions collectives ponctuelles



Les données montrent une répartition équilibrée entre deux types d'actions collectives :

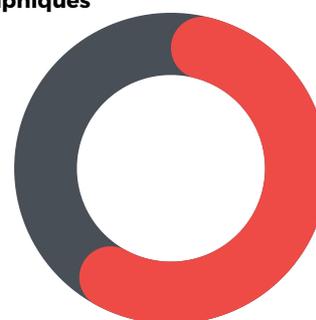
- Les actions qui se déroulent sur les territoires de vie des jeunes (ateliers, groupe de paroles et événements et festivités de quartiers) au total 52%.
- Les actions qui permettent aux jeunes de sortir des quartiers (sorties / visites) au total 48%

### Lieu de déroulement des actions collectives ponctuelles

La catégorie "hors territoires d'intervention" peut concerner d'autres quartiers limitrophes (Les quartiers sont souvent subdivisés en sous quartiers).

La catégorie "autres lieux géographiques" concerne plus directement des sorties en dehors de la ville.

Autres lieux géographiques 38%



Territoires d'intervention du club de Prévention Spécialisée 62%

### Les thématiques des actions collectives ponctuelles

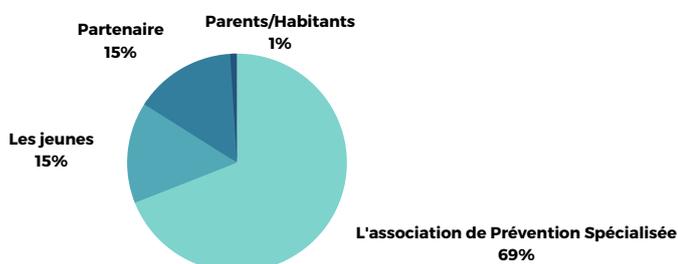


Les deux thématiques les plus importantes :

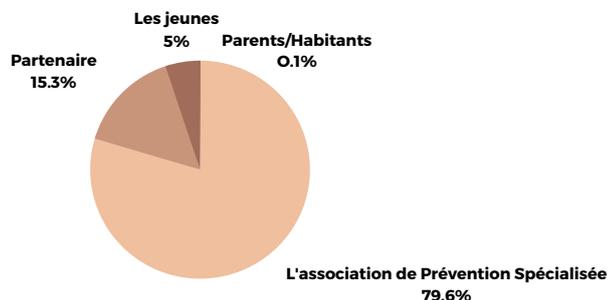
- "Sport, santé, bien être" (31%) permet de répondre aux besoins des jeunes pré-adolescents/adolescents, ce d'autant plus des effets de la crise sanitaire.
- "Lien social, solidarité, citoyenneté" (34%) permet de remettre les jeunes en tant qu'acteur au cœur de la société et de travailler différentes dimensions de la socialisation. Ce type d'actions souligne également l'envie chez des jeunes d'accomplir et de partager des choses ensemble.

## Les acteurs à l'initiative et porteurs de l'action collective ponctuelle

### Qui est à l'initiative de l'action collective ponctuelle ?



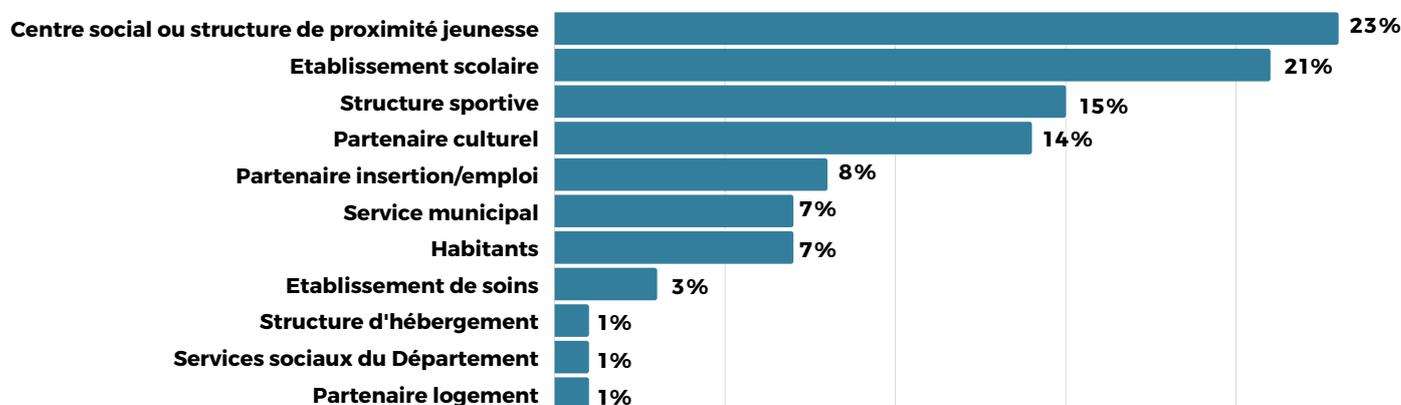
### Porteur de l'action collective ponctuelle



Si l'association de Prévention Spécialisée est en grande majorité à l'initiative et porteuse de l'action collective ponctuelle, pour autant elle reste attentive à ce que d'autres initiatives puissent co-exister :

- A la question qui est à l'initiative de l'action collective ponctuelle, on constate à part égale que **des partenaires et des jeunes sont aussi force de proposition.**
- Sur la question qui est porteur de l'action collective ponctuelle, il est en effet plus difficile pour les jeunes eux-mêmes de porter totalement l'action ; A contrario on observe une légère augmentation du côté des partenaires.

## Les partenaires aux actions collectives ponctuelles

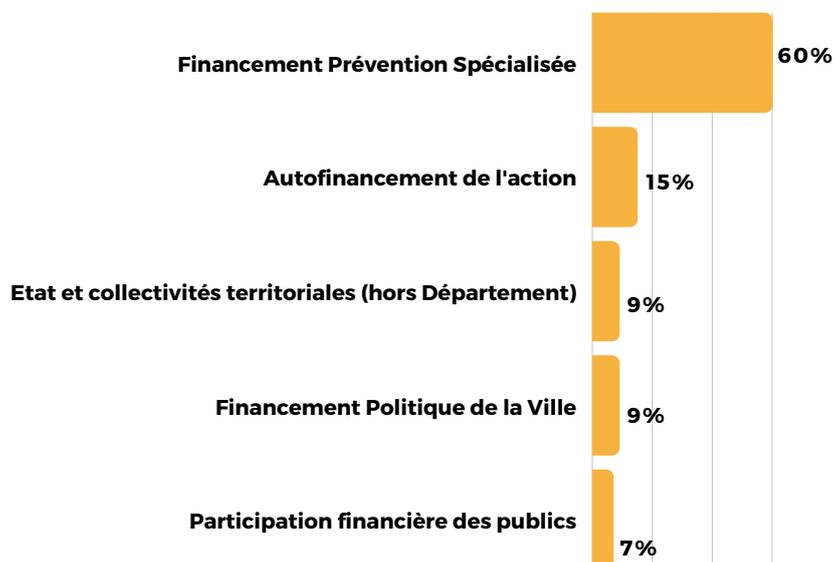


Selon les associations, la participation de partenaires sur des actions collectives ponctuelles peuvent être fluctuantes selon les périodes, les territoires et les contextes.

Par exemple, il a été observé une moins grande implication des partenaires entre 2020 et 2021 compte-tenu du contexte sanitaire.

- Au regard des données du graphique, les principaux partenaires impliqués sont des structures de proximité jeunesse (23%) et les établissements scolaires (21%).
- Une seconde catégorie peut être identifiée avec les structures sportives (15%) et les partenaires culturels (14%)
- La troisième catégorie concerne les services jeunesse des villes (7%) et les habitants eux-mêmes (7%) et les partenaires de l'insertion et de l'emploi (8%)

### Les modes de financement des actions collectives ponctuelles

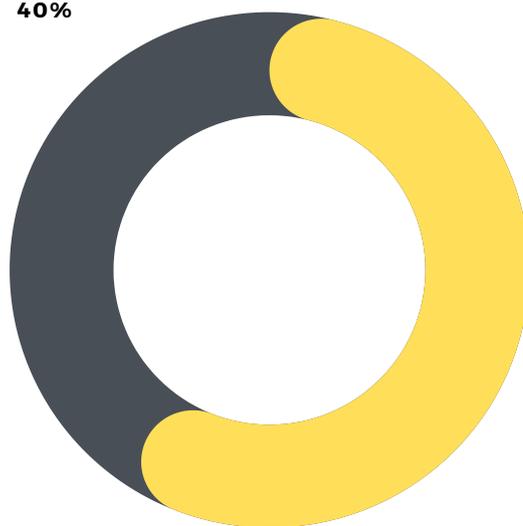


Ce qui caractérise les actions collectives ponctuelles c'est la souplesse, la possibilité de les mettre en œuvre très rapidement. De fait, elles sont moins corrélées à des financements qui nécessitent le montage de dossiers ou encore de répondre à des appels à projet.

A noter que la participation des publics se situe à deux niveaux, une participation financière directe (7%) et des actions d'autofinancement (15%) soit au total (22%).

### Objectifs travaillés lors des actions collectives ponctuelles

Support aux objectifs individuels  
40%



A la différence d'activités d'animation, les actions collectives ponctuelles ne sont pas des objectifs en soi mais des supports (moyens) de l'accompagnement éducatif.

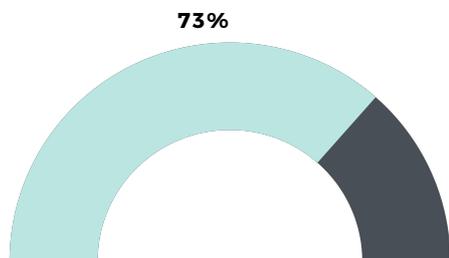
Ces supports permettent de créer ou de maintenir du lien avec les jeunes et de travailler sur les objectifs de l'accompagnement individuel pour les jeunes concernés. (cf : Projet personnalisé)

Créer ou maintenir du lien  
60%

## Les moyens de communication

### Communication sur les actions collectives ponctuelles

Actions sans communication externe

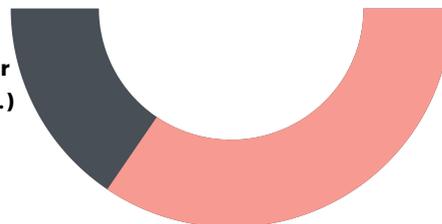


Actions ayant fait l'objet d'une communication externe  
27%

### Moyens de communication utilisés

(source : sur les 27% ayant fait l'objet d'une communication externe)

Production papier (plaquette, flyer...)  
31%



Diffusion sur internet, réseaux sociaux  
69%

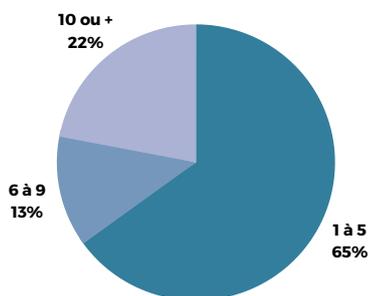
L'anticipation des actions collectives ponctuelles ne peut pas être comparée à une dynamique de projet. Par conséquent, elles sont beaucoup moins communicables et lorsqu'elles le sont c'est plutôt à travers les réseaux sociaux que cette communication se fait.

### Les modalités de prolongement des actions collectives ponctuelles

➡ Pour 27% d'entre elles, ces actions collectives ponctuelles ont donné lieu à l'émergence d'un projet

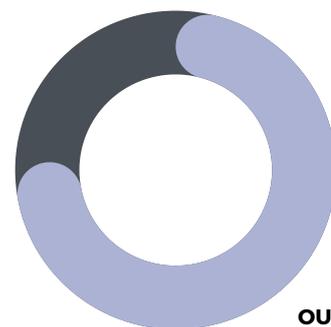
## 4.2 Les actions collectives intégrées à un projet ou à un dispositif

### Le nombre d'actions collectives intégrées à un projet (122 projets)



### Mixité géographique

NON  
24%



Les données portent sur la saisie de 122 projets pour lesquels 605 actions collectives ont été menées.

Selon le type de projet, le nombre d'actions menées dans le cadre d'un projet peut être différent. Cependant, s'agissant d'une phase test, ce graphique n'est pas suffisamment représentatif.

76% des projets permettent une mixité géographique.

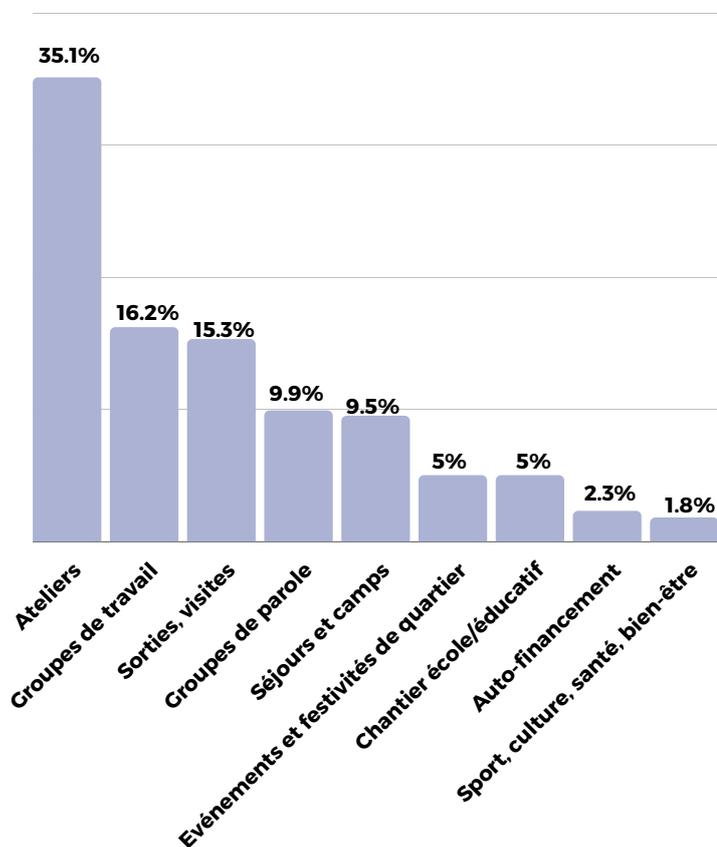
## Les thématiques des projets



Les projets peuvent porter sur des thématiques variées en fonction des contextes territoriaux et des besoins des publics.

Accorder une place importante à la dimension citoyenne est au cœur des préoccupations de la Prévention Spécialisée : Un quart des projets porte sur la mobilisation des jeunes en tant qu'acteurs.

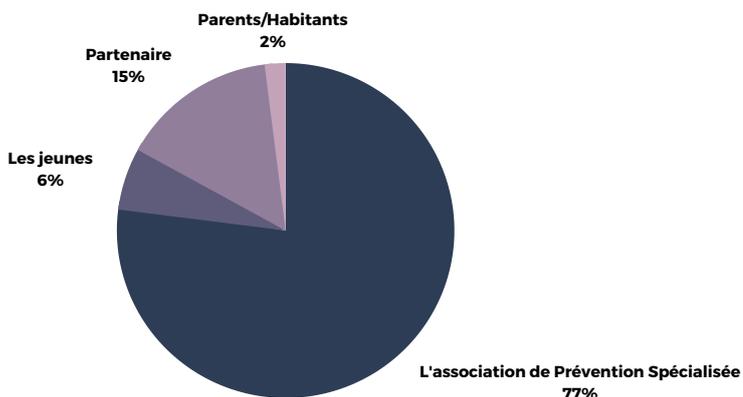
## Les supports mobilisés au cours des projets



Les supports peuvent être très variés.

Plus d'un tiers des supports mobilisés pour la réalisation des projets concerne des ateliers en lien avec les thématiques présentées ci-dessus.

## Qui est à l'initiative des projets

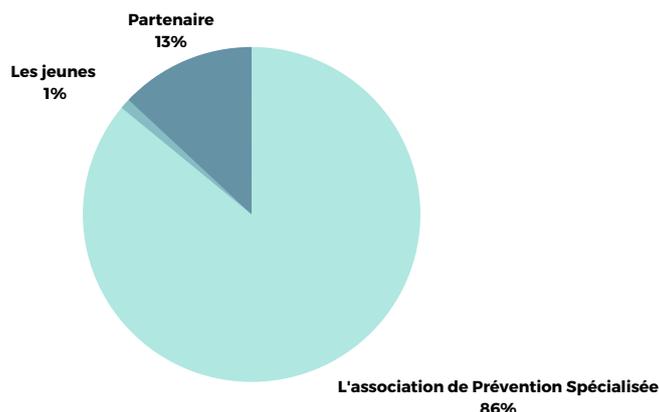


Les données sont cohérentes avec la nature des actions collectives : les jeunes sont en effet davantage à l'initiative d'actions collectives ponctuelles ; (cf : page 32). Cette proportion est de 6% pour les projets.

Inversement, l'association de Prévention Spécialisée est davantage à l'initiative des projets (77% alors que la proportion est de 69% pour les actions collectives ponctuelles).

En revanche, la proportion concernant les partenaires est identique (15%) qu'il s'agisse d'actions collectives ponctuelles ou intégrées à un projet.

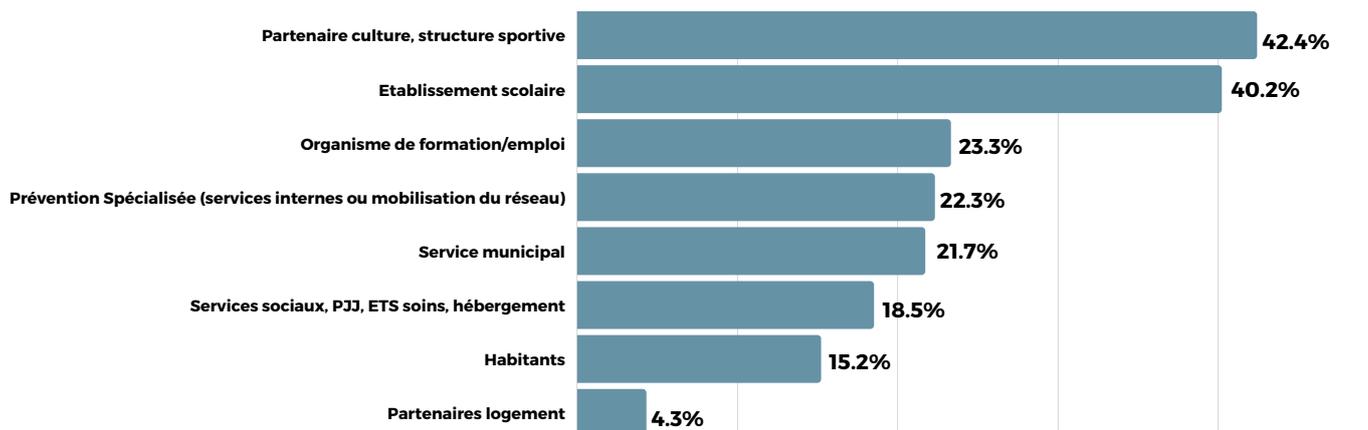
## Qui est le porteur des projets



Le portage des projets est en très grande majorité réalisé par l'association de Prévention Spécialisée.

Pour autant, de la même manière que pour les actions collectives ponctuelles, le portage des actions par les partenaires témoigne d'une dynamique de coopération sur les territoires.

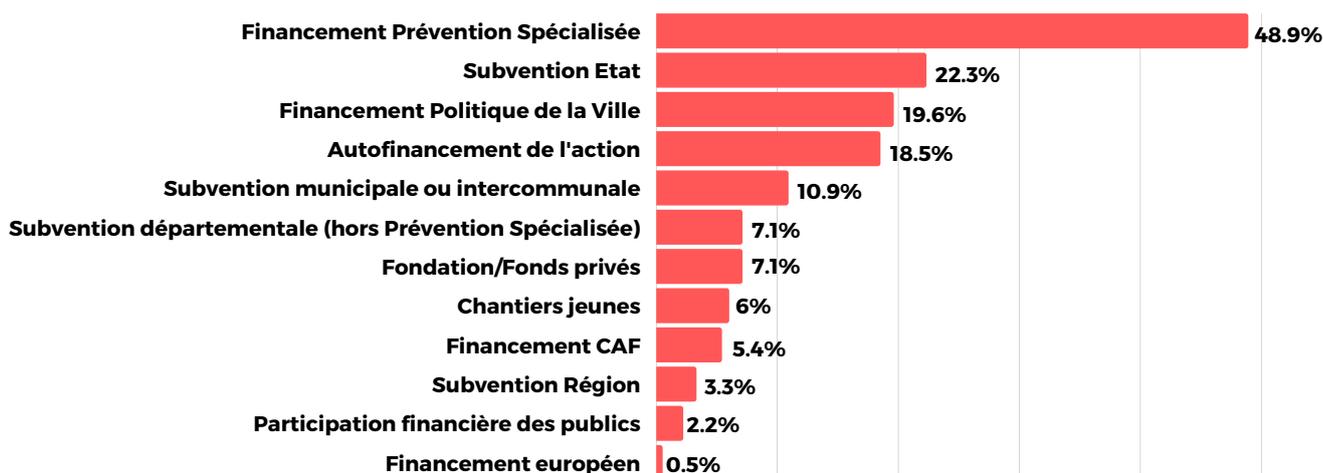
## Les partenaires participants des projets



Plusieurs partenaires peuvent participer à un même projet.

Les partenaires culturels, les structures sportives et les établissements scolaires sont les partenaires mobilisés de manière importante durant les actions collectives des projets.

## Les modes de financement

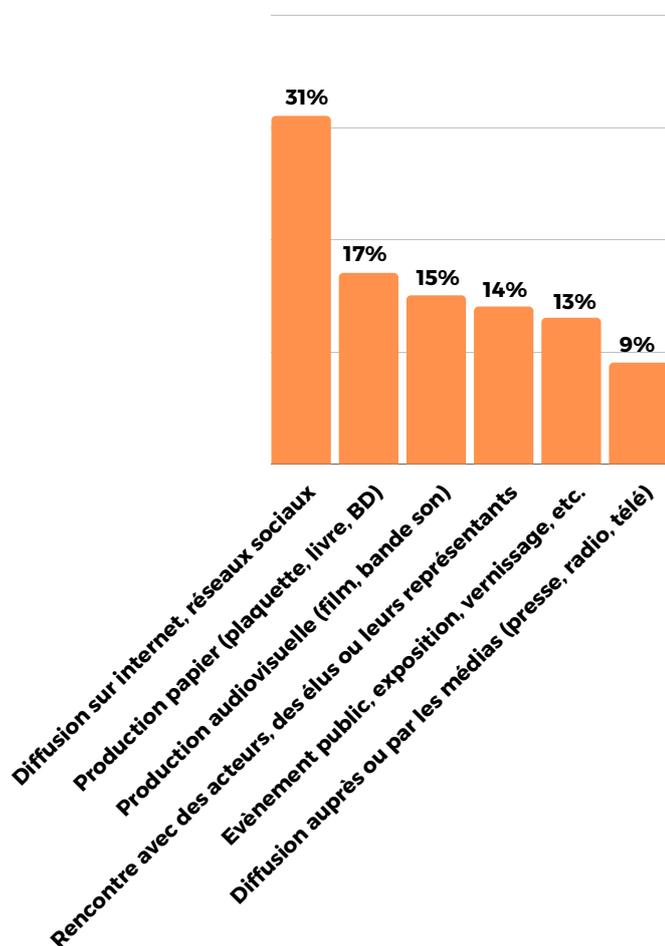


Pour un même projet, plusieurs sources de financement peuvent exister. Les données témoignent d'une très grande diversification de financement des projets.

Qu'il s'agisse d'un financement partiel ou complet :

- Le Département contribue au financement pour 56% des projets
- Les autres institutions publiques contribuent au financement pour 61,5% de projets.
- La participation financière des publics concerne 26,7% des projets.
- Les fondations contribuent à hauteur de 7,1% de projets.

## Promotion et valorisation des projets



La Prévention Spécialisée n'hésite pas à recourir à différents modes de communication pour la promotion et la valorisation des projets.

Les modalités concernent à la fois, les publics, les représentants institutionnels et /ou élus et plus largement les médias et la société civile.

# CONCLUSION

**NOUS REMERCIONS TOUTES LES PERSONNES  
SANS QUI CE PREMIER RAPPORT  
D'EXPÉRIMENTATION N'AURAIT PAS EXISTÉ**

Les équipes éducatives, les membres du groupe de travail, les chefs de service éducatif, les directions, les fonctions supports.

Conscients des enjeux, ils ont tenu un rythme dense dans un temps très serré.

Nous pouvons nous féliciter collectivement pour le travail fourni et l'engagement dans cette démarche.

# CONCLUSION

## LES LIMITES DE L'EXPÉRIMENTATION

### LES CHIFFRES

bougent entre le moment de l'écriture et la réalité

### DES AJUSTEMENTS

ont été faits durant la phase test entre septembre et décembre 2021 (ajouts d'items, etc.)

## LES PERSPECTIVES 2022

### POUR LE RAPPORT 2022

les chiffres seront arrêtés au 31 décembre, pour un rapport début d'année 2023

### LA MATRICE

utilisée pour le rapport départemental devrait servir de support commun à l'ensemble des associations

### OUTIL DE COMMUNICATION

interne et externe pour les associations, qui permet de répondre efficacement à des appels à projets

### UN FOCUS

concernant les ALSES pourra être réalisé par année scolaire

### L'INTERFACE

Le coût relatif à l'ajout de dossiers en lien avec des appels à projet est à prendre en charge par les associations

### UN GROUPE DE RÉFÉRENTS

à la Base de Données Commune sera constitué de représentants éducateurs pour chacune des équipes éducatives : au total 3 groupes d'une dizaine de professionnels

### DES GROUPES D'ANALYSE

de pratique et des parcours des jeunes peuvent émerger de la Base de Données Commune

### DES TUTORIELS VIDÉO

sur la prise en main de la Base de Données Commune sont en cours de réalisation

### OBJECTIF

permettre aux équipes de s'approprier pleinement l'outil

